

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

9 OCTOBRE 2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 9 OCTOBRE 2007 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MATIN	5
1 Excusés	5
2 Dépôt du rapport d'activités de l'ETNIC (janvier 2006 à décembre 2006)	5
3 Dépôt du rapport du collège des commissaires aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 de l'entreprise des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC)	5
4 Dépôt du rapport d'activités de la commission consultative de la langue des signes	5
5 Dépôt d'avis du comité consultatif de bioéthique	5
6 Constitution d'assemblées	5
7 Dépôt et envoi en commission de projets de décret	5
8 Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution	6
9 Modification de la composition des commissions	6
10 Questions écrites (Article 63 du règlement)	6
11 Cour constitutionnelle	6
12 Modification et approbation de l'ordre du jour	6
13 Prise en considération	7
14 État des lieux de la Recherche scientifique. Rapport présenté au nom de la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	7
14.1 Discussion	7
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	23
1 Excusés	23
2 Questions d'actualité (Article 65 du règlement)	23
2.1 Question de M. Michel Lebrun à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « horaires des étudiants en année de spécialisation en médecine »	23
2.2 Question de M. Dimitri Fourny à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à « l'augmentation des cas de maltraitance »	23
2.3 Question de M. Senesael à Mme Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative « au mi-nerval modeste »	24

2.4	Question de Mme Persoons à Mme Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative « aux conditions d'octroi du minerval intermédiaire »	24
2.5	Question de Mme Corbisier-Hagon à Mme Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative « au minerval 'étudiants modestes' »	24
2.6	Question de Mme Bonni à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, ayant pour objet « le plan cancer de toute urgence ; le livre blanc sur la prise en charge du cancer en Belgique »	25
2.7	Question de M. Paul Galand à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, ayant pour objet « comment la Communauté française compte-t-elle répondre aux constats et recommandations du livre blanc »	25
2.8	Question de Mme Véronique Jamoulle à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, relative au « strict respect des dispositions législatives et décrétales en matière de propagande politique au sein des écoles »	27
2.9	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire relative au « prix école-entreprise »	28
2.10	Question de M. Bracaval à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire sur « les échelles barémiques de certaines fonctions de promotion et de sélection »	29
3	Conseil supérieur de l'audiovisuel	29
3.1	Désignation d'un membre du collège d'autorisation et de contrôle, en remplacement de M. Pierre-Dominique Schmidt	29
4	Interpellation de M. Charles Janssens à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, sur « les questions déontologiques que pose le traitement de l'information sur la présence d'amiante dans les bâtiments scolaires par RTL-TV i » (Article 59 du règlement)	29
5	Ordre des travaux	31
6	Interpellations jointes (Article 59 du règlement)	31
6.1	Interpellation de M. Laurent Devin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, concernant la « sauvegarde du caractère multilatéral francophone et la diversité culturelle au sein de TV5 Monde »	31
6.2	Interpellation de M. Richard Miller à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, ayant pour objet « la diffusion par Pékin d'une chaîne d'information francophone à vocation mondiale et la situation de TV5 »	31
7	Questions orales (Article 64 du règlement)	35
7.1	Question de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative aux « réflexions sur l'avenir de la régulation de l'audiovisuel en Communauté française à l'occasion des dix ans du Conseil supérieur de l'audiovisuel »	35
7.2	Question de M. Richard Miller à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, ayant pour objet « la présidence du Conseil supérieur de l'Audiovisuel »	37
8	Ordre des travaux	38

9	Questions orales (Article 64 du règlement)	39
9.1	Question de M. Daniel Senesael à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, ayant pour objet « le financement et le degré d'autonomie des universités en Communauté française »	39
9.2	Question de M. Elsen à Mme Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des relations internationales, concernant « la visite du président congolais, M. Joseph Kabila, en Belgique »	41
10	Interpellations jointes (Article 59 du règlement)	43
10.1	Interpellation de M. Marc Elsen à M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale, ayant pour objet « l'état de la politique de jeunesse »	43
10.2	Interpellation de M. Yves Reinkin à M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale, concernant « le suivi des politiques jeunesse »	43
10.3	Interpellation de M. Benoît Langendries à M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale, relative au « soutien aux projets jeunes en Communauté française »	43
	ANNEXES	52
1	Annexe I : Questions écrites (Art. 63 du règlement)	52
2	Annexe II : Cour constitutionnelle	52

SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. Jean-François Istasse, président

– *La séance est ouverte à 10 h 30.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Excusés

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : M. Roelants du Vivier, en mission à l'étranger, Mmes Bertouille et Cornet, M. Yzerbyt, pour raisons de santé, M. Wahl, empêché.

2 Dépôt du rapport d'activités de l'ETNIC (janvier 2006 à décembre 2006)

3 Dépôt du rapport du collège des commissaires aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 de l'entreprise des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC)

4 Dépôt du rapport d'activités de la commission consultative de la langue des signes

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d'activités de l'ETNIC (janvier 2006 à décembre 2006) – (doc. 451 (2007-2008) n° 1), le rapport du collège des commissaires aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 de l'entreprise des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) – (doc. 453 (2007-2008) n° 1), ainsi que le rapport d'activités de la Commission consultative de la langue des signes pour 2006-2007 (doc. 460 (2007-2008) n° 1).

Ces rapports ont été envoyés à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport.

5 Dépôt d'avis du comité consultatif de bioéthique

M. le président. – Nous avons reçu les avis n°s 41 et 42 du 16 avril 2007 relatifs au consentement éclairé et aux codes « DNR » et concernant les banques de sang de cordon ombilical.

Ils ont été envoyés, pour information, à la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la jeunesse.

6 Constitution d'assemblées

M. le président. – Nous avons été informés par leurs présidents de la constitution des assemblées suivantes :

– du parlement de la Communauté germanophone, en sa séance du 18 septembre 2007 ;

– du parlement wallon, en sa séance du 19 septembre 2007 ;

– du parlement flamand, en sa séance du 24 septembre 2007.

7 Dépôt et envoi en commission de projets de décret

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé les projets de décret suivants :

Le projet de décret portant confirmation de certains profils de formation définis conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire (doc. 452 (2007-2008) n°1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l'Éducation.

Le projet de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2007 (doc. 457 (2007-2008) n°1) et le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2007 (doc. 458 (2007-2008) n°1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport.

8 Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution

M. le président. – M. Fontaine a déposé une proposition de résolution visant à permettre aux écoles à programme belge d'Afrique centrale d'organiser ou de co-organiser un examen ou une année d'enseignement donnant accès aux filières de l'enseignement supérieur non disponibles en Afrique centrale. Elle sera imprimée sous le n° 441 (2006-2007) n°1.

Je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

Mme Derbaki a déposé une proposition de résolution sur la situation en Birmanie. Elle sera imprimée sous le n° 455 (2007-2008) n°1.

Je vous propose de l'envoyer à la commission des Relations internationales et des Questions européennes. (*Assentiment*)

9 Modification de la composition des commissions

M. le président. – J'ai été saisi d'une demande de changement dans des commissions.

– À la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma, Mme Willocq siègerait en qualité de membre suppléante en remplacement de M. Grimberghs.

– À la commission de Coopération et de concertation avec l'Assemblée de la Commission communautaire française de Bruxelles, M. du Bus de Warnaffe siègerait en qualité de membre effectif en remplacement de M. Brotcorne; Mme Frémault siègerait en qualité de membre suppléante en remplacement de M. Grimberghs.

– À la commission de Coopération avec les Régions, M. Smal siègerait en qualité de membre effectif en remplacement de M. Grimberghs; M. du Bus de Warnaffe siègerait en qualité de membre suppléant en remplacement de M. Delpérée.

– À la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse, M. du Bus de Warnaffe siègerait en qualité de membre effectif en remplacement de M. Fourny; Mme Willocq siègerait en qualité de membre effective en remplacement de M. Smal.

– À la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mme Willocq siègerait en qualité de membre effective en rempla-

cement de M. Delpérée; Mme Frémault siègerait en qualité de membre effective en remplacement de M. Grimberghs.

– À la commission des Relations internationales et des Questions européennes, M. Fourny siègerait en qualité de membre effectif en remplacement de M. Brotcorne; M. Smal siègerait en qualité de membre suppléant en remplacement de M. Delpérée.

– À la commission de Contrôle des communications des membres du gouvernement et des dépenses électorales, Mme Corbisier-Hagon siègerait en qualité de membre effective en remplacement de M. Delpérée.

– Au Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Mme Frémault siègerait en qualité de membre effective en remplacement de M. Procureur.

(*Assentiment*)

10 Questions écrites (Article 63 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

11 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le Greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

12 Modification et approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 4 octobre 2007, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mardi 9 octobre 2007.

La parole est à Mme Corbisier-Hagon.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Monsieur le président, je souhaiterais que l'on procède à une modification de l'ordre du jour. Nous demandons la prise en considération d'une

proposition de décret déposée par M. Elsen et Mme Fassiaux-Looten et dont le titre est : « Proposition de décret modifiant le décret du 28 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire. »

De plus, monsieur le président, nous demandons l'urgence sur ce point.

M. le président. – Cette demande est-elle appuyée par plus de douze membres ? (*Plus de douze membres se lèvent*)

Il va donc être procédé à la prise en considération de cette proposition.

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

13 Prise en considération

M. le président. – Comme il vient d'en être décidé, l'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 28 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire, déposée par M. Elsen et Mme Fassiaux-Looten.

Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Mme de Groote est-elle d'accord de fixer, ce jour à 14 heures, une réunion de la commission de l'Éducation ? (*Approbaton de Mme de Groote*)

M. le président. – Il en sera donc ainsi.

L'ordre du jour appelle également la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 20 juin 2002 instituant un délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, déposée par Mmes Bertieaux, Bertouille et M. Fontaine (doc. 456 (2007-2008) n°1).

Je demande au gouvernement de déposer son projet de décret le plus rapidement possible de façon à ce que nous puissions joindre ses propositions à celle qui vient d'être déposée.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le président, j'entends votre demande au gouvernement et je l'apprécie. Si le gouvernement devait tarder à déposer le projet, nous demanderions l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la commission afin que nous puissions régler cette

question. Il serait correct que nous puissions disposer de dispositions claires lorsque les candidats délégués déposeront leur candidature.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle enfin la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion en vue d'accroître l'indépendance du Conseil supérieur de l'Audiovisuel, déposée par MM. Cheron, Dubié et Reinkin (doc. 459 (2007-2008) n°1).

La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Monsieur le président, je tenais à insister sur la qualité de ce texte.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma. (*Assentiment*)

14 État des lieux de la Recherche scientifique. Rapport présenté au nom de la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

14.1 Discussion

M. le président. – Je voudrais tout d'abord remercier celui que l'on peut considérer comme étant l'initiateur de cet état des lieux, le président de la commission M. Frédéric Daerden. Je le félicite pour l'excellent travail accompli dans notre commission.

La discussion est ouverte.

La parole est à Mme Persoons, co-rapporteuse.

Mme Caroline Persoons, co-rapporteuse. – Monsieur le président, la commission de l'Enseignement supérieur a décidé de consacrer une partie de ses travaux à l'établissement d'un état des lieux de la recherche scientifique en Communauté française.

La commission a commencé ses travaux le 26 mai 2005 par l'audition de la ministre compétente, les a poursuivis avec des auditions et des visites, et les a terminés le 4 juillet 2007 par une nouvelle audition de la ministre.

Le président de la commission présentera tout à l'heure la méthode suivie pour aboutir à ce rapport assez important.

Dans ce rapport, le lecteur trouvera un compte rendu des auditions et visites réalisées ainsi qu'une synthèse thématique en neuf points. C'est cette synthèse que Mme Fassiaux et moi-même vous présenterons succinctement.

Permettez-moi avant de commencer la présentation de la synthèse de remercier toutes les personnes auditionnées, les universités qui ont accueilli le parlement, mais aussi la secrétaire de la commission et les services pour l'excellent travail réalisé.

Même si l'exercice n'est pas facile, la synthèse thématique essaie de pointer le plus objectivement possible les principaux thèmes et préoccupations exprimés par les personnes auditionnées. Je me propose donc de vous présenter les cinq premiers points de cette synthèse.

Le premier concerne les crédits publics dédiés à la recherche. Pour les pouvoirs publics, les déficits sont nombreux, spécialement du côté francophone, la Flandre ayant pour sa part augmenté considérablement les moyens accordés à la recherche. Deux questions importantes ont été posées lors des auditions et rencontres. Quel contrôle les pouvoirs publics veulent-ils conserver sur la recherche et de qui doit dépendre les choix de recherche ? La diminution du budget public en parts relatives par rapport au budget privé a été évoquée à plusieurs reprises. Elle suscite chez certains la crainte d'un renforcement de l'impact de l'industrie dans les choix des recherches, ce qui pourrait être dommageable pour la recherche fondamentale. De même, des inquiétudes sont apparues quant au respect de la stratégie de Lisbonne et de Barcelone qui vise à consacrer 3 % du PIB à la recherche et au développement, dont un tiers de source publique. Au terme des travaux de la commission, la ministre a détaillé les chiffres du financement public en faveur de la recherche, en estimant que les choses progressent, tout particulièrement en région wallonne.

L'effort du secteur privé pour la recherche fondamentale doit aussi être encouragé. D'autres sources de financement devraient également être recherchées, par exemple via le « *Found Rising System* », système courant dans les universités anglo-saxonnes et qui leur permet de bénéficier de dons d'anciens étudiants.

Le deuxième thème concernait le sous-financement de la recherche fondamentale. Le déséquilibre entre financement de la recherche fon-

damentale et celui de la recherche appliquée a été plus d'une fois déploré. Le plus souvent grâce au soutien des groupes industriels et de budgets régionaux, le financement de la recherche appliquée est global et tend à couvrir l'ensemble des dépenses. En revanche, le budget de fonctionnement des universités dévolu à la recherche fondamentale, dépend de la Communauté française et couvre avec peine les frais nécessaires à la survie des équipes de recherche. Il en résulte une perte de temps et de ressources humaines dans la recherche d'autres sources de financement pour un même projet. Certains intervenants ont également regretté qu'en raison du sous-financement de la recherche fondamentale, de nombreux projets de qualité n'aboutissent pas. Pourtant, les deux types de recherche ne doivent pas s'opposer. En effet, le vrai moteur de l'innovation technologique reste la recherche fondamentale et l'accès des industriels aux résultats des universités formées à cette recherche. Notons que la ministre estime qu'on ne peut pas parler de sous-financement. Les chiffres montrent que les crédits de la Communauté française et la moitié des crédits fédéraux financent de la recherche fondamentale.

Le troisième point concerne les lourdeurs administratives liées à l'obtention de financements. Les responsables de recherche ont dénoncé l'augmentation constante de la charge administrative liée à l'activité de recherche. La complexité des dossiers se fait spécialement sentir de la part de l'Union européenne, avec une administration trop bureaucratique. Du coup des entreprises se spécialisent dans la sous-traitance administrative en développant des lobbies dans les universités.

Un autre point important est la nécessité d'encourager les enseignants à se consacrer à la recherche. L'importance d'intégrer l'enseignement à la recherche, via la participation des enseignants aux activités de recherche et des étudiants aux thèmes de recherche dans leurs disciplines, a été mise en évidence.

Or avec la réforme de Bologne et la forte concurrence qui en résulte, les universités redoutent de se voir progressivement transformées en pourvoyeuses de baccalauréats encadrés par des enseignants qui, en raison de l'ampleur et de la lourdeur de leurs tâches, se verraient peu à peu exclus de la recherche et de la communauté scientifique internationale. Dans cette perspective, il est à craindre que les étudiants soient attirés, pour la maîtrise et le doctorat, par des institutions étrangères, capables de retenir des enseignants-chercheurs de haut niveau.

Le dernier thème que j'aborderai porte sur les

brevets et publications. La ministre a indiqué que la Belgique est en dessous du pourcentage européen en matière de dépôt de brevets. Certaines mesures ont été prises pour combler ce déficit, notamment une aide spécifique aux chercheurs et la création de structures au sein des universités. Cependant les dépôts de brevets demandent des compétences techniques actualisées et difficiles à maîtriser tandis que la défense de la propriété intellectuelle suppose des moyens financiers dont les universités ne disposent pas.

Enfin, la qualité des publications, dont attestent les nombreuses collaborations pour des revues étrangères, a été épinglée.

M. le président. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten, co-rapporteuse.

Mme Françoise Fassiaux-Looten, co-rapporteuse – Mon rapport porte sur les quatre derniers éléments de synthèse issus de nos auditions et de nos visites sur le terrain.

Le premier concernera la valorisation du produit de la recherche, le deuxième, le statut du docteur et du chercheur, et le troisième, les liens entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Je terminerai par le nécessaire accroissement des collaborations et des partenariats entre les niveaux de pouvoir.

La commission s'est attachée à la valorisation de la recherche scientifique qui comporte deux volets. Le premier regarde la défense de la propriété intellectuelle des recherches, ce qui inclut la protection du savoir-faire, la défense du droit d'auteur, la prise de brevet et le dépôt de marques. Le second intéresse la valorisation économique de la recherche. Cela concerne donc la vente ou la cession des activités et des résultats des recherches, la prise de licence d'exploitation et la création de *spin-off*.

Nos travaux ont identifié une difficulté majeure : la conversion des résultats de la recherche en innovations technologiques et en transferts sur le marché. Une des solutions est de renforcer la coopération entre les acteurs de la recherche et d'encourager les collaborations entre les universités, les centres de recherche et les entreprises.

Lors des visites de la commission dans les universités, nous avons constaté que des structures d'interface développaient des collaborations entre les universités et les entreprises. Ces interfaces jouent le rôle de moteur d'innovation et participent à l'essor des régions.

Des professeurs ont déploré que, faute de compétence spécifique, des découvertes faites de façon

inattendue ne soient pas valorisées. Pour éviter cette perte, il conviendrait de faire participer les interfaces à la vie du laboratoire afin d'identifier les applications potentielles.

Les hautes écoles ont aussi un rôle à jouer. Une structure d'interface ADISF-entreprises a été créée en 1999. Cette cellule accompagne les projets de recherche dans l'enseignement supérieur non universitaire et tente d'en valoriser les résultats.

Il faut garder à l'esprit que les hautes écoles sont actives dans les domaines technique et agromomique et sont, de ce fait, des partenaires dans des dossiers relatifs aux pôles de compétitivité lancés par le plan « Marshall » de la Région wallonne.

D'autres types d'initiatives sont mis en place à différents niveaux de pouvoir. Il s'agit des pôles de compétitivité du plan « Marshall », des programmes mobilisateurs lancés par la Région wallonne, des programmes « FIRST Post-doc » permettant l'engagement de chercheurs dans les laboratoires universitaires sur des sujets intéressant une entreprise et les programmes « FIRST Docteur Entreprises » qui favorisent l'engagement de jeunes chercheurs dans les entreprises. Par ailleurs, les programmes d'excellence ont pour objectif de couvrir l'ensemble de la problématique de recherche et d'innovation, c'est-à-dire de la recherche fondamentale à l'application industrielle des résultats. Enfin, l'Agence de stimulation technologique a été créée afin de coordonner les efforts de tous les chercheurs pour faciliter le transfert et le développement technologique en entreprise.

Certains intervenants ont regretté la fragmentation de l'offre de service, d'autres se sont réjouis de la dynamique nouvelle qui s'instaure et ont reconnu la volonté politique d'encourager le système de partenariat scientifique.

J'en viens aux statuts de chercheur et de docteur. Nos travaux ont mis en évidence le problème de la valorisation des chercheurs et la nécessité de donner l'envie aux jeunes de se lancer dans la recherche. Des jeunes partent à l'étranger pour effectuer un post-doctorat et ne reviennent malheureusement pas... Certains intervenants ont estimé que le manque de stabilité de l'emploi et de perspective de carrière pour les chercheurs rend impossible le maintien à long terme d'une recherche de qualité.

Le coût total d'un chercheur belge est plus élevé qu'en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Italie et aux États-Unis. Le salaire net du chercheur belge est plus bas que dans ces différents pays, même si des mesures fis-

cales fédérales font évoluer les choses dans le bon sens. Le statut de doctorant est soumis à des différences notoires. Il existe des assistants payés par les universités, des boursiers financés par le FNRS et le FRIA, des doctorants financés par la Communauté française, des doctorants financés par des crédits extérieurs et des doctorants non financés.

La Communauté française délivre près de cinq cent quarante diplômes de docteurs, dont la moitié dans les domaines des sciences pures et exactes. Certains intervenants ont signalé que la stagnation du nombre de diplômes délivrés pose un problème pour l'avenir de la recherche. La non-reconnaissance salariale du doctorat sur le marché de l'emploi est en contradiction avec la crainte de voir des entreprises engager de préférence, parce que moins chers, des non-docteurs. Néanmoins, il convient d'œuvrer à l'amélioration de l'image du docteur dans le tissu industriel belge. Il faut souligner qu'une nouvelle filière de débouchés s'offre aux docteurs grâce aux créations de *spin off* où l'attractivité de la carrière et la valorisation de la recherche sont prises en compte.

La ministre a répondu à ces préoccupations en distinguant deux problèmes. Le premier concerne les emplois à durée indéterminée pour les chercheurs qui ont obtenu leur doctorat et le deuxième les emplois successifs à durée déterminée offerts par les universités qui, parfois, recouvrent toute une carrière, ce qui est inconfortable pour les chercheurs. Il faudra se pencher sur ces situations. Quant au nombre de diplômes de docteurs délivrés en Communauté française, la ministre estime qu'il serait inconvenant d'augmenter le nombre de docteurs sans pouvoir leur garantir un emploi chez nous.

L'avant-dernier thème de notre synthèse concerne les liens entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Même si les définitions de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée sont difficiles à établir, on peut les distinguer de manière schématique, mais sans doute réductrice, en constatant que la recherche fondamentale ne peut être programmée et vise à comprendre alors que la recherche appliquée vise, elle, à vendre, à faire vendre, à rentabiliser. Si les limites entre ces deux recherches sont floues, les budgets sont par contre très étanches et dépendent de compétences différentes. Les régions wallonne et de Bruxelles-Capitale financent la recherche appliquée, la Communauté française finance la recherche fondamentale. Nos travaux ont souligné que les deux types de recherche sont les moteurs de nos progrès majeurs dans tous les domaines : bon nombre de progrès résultent de la curiosité et du désir de comprendre de certains chercheurs.

Il semble donc impératif d'améliorer le processus de conversion de résultats de recherche en innovations technologiques et en transferts sur le marché.

Pour tous les points soulignés précédemment, il est apparu indispensable que des synergies se multiplient entre les différents niveaux de pouvoir. Selon la majorité des intervenants, des collaborations doivent aussi se nouer à l'échelon international notamment dans le cadre des grands projets de recherche de la Communauté européenne.

Les principaux regrets portent sur le cloisonnement du financement et la différence des stratégies des différents niveaux de pouvoir qui peuvent mener à une sorte de concurrence inutile.

En raison de la structure de compétences complexe et pour réaliser des économies d'échelle, des intervenants ont estimé que l'autorité fédérale devrait jouer à l'égard des entités fédérées le même rôle que la Commission européenne prend à l'égard des États membres de l'Union européenne.

Les efforts de rapprochement entre les Régions wallonne et bruxelloise, et la Communauté française ont été soulignés, notamment par la mise en place de mesures conjointes ou transversales. Néanmoins les inquiétudes exprimées à propos du manque de synergies ont poussé certains intervenants – pessimistes, je l'espère – à déclarer que suite à la fédéralisation, la Belgique semble avoir perdu sa voix dans le concert international de la politique scientifique. Ils se demandent aussi si elle a encore une influence. C'est la question à laquelle nous devons tenter de répondre.

Je vous invite à consulter le rapport écrit de nos travaux, il est particulièrement intéressant. Au nom de la commission et en votre nom à tous, je me permets de féliciter la secrétaire de la commission pour son remarquable travail.

M. le président. – La parole est à M. Daerden.

M. Frédéric Daerden (PS). – S'il est un sujet dont tout le monde, tous partis confondus, s'accorde à souligner l'importance, l'effet bénéfique en faveur du progrès et du mieux-être pour tous, de l'innovation et de l'emploi, et aussi de l'image positive d'une région, c'est bien la recherche scientifique.

Pourtant, comme le soulignait très justement le recteur de l'ULg la semaine dernière dans son allocution à l'occasion de la commémoration du 80e anniversaire du discours de Seraing prononcé par le roi Albert 1er, « la recherche et la culture ont ceci en commun qu'elles sont les premières délaissées lorsque les moyens viennent à manquer. Il leur arrive en outre de coûter cher et donc de de-

voir se justifier en permanence. »

Dès lors, en tant que président de la commission de la Recherche, ma volonté consistait à réaliser un état de lieux de la recherche en Communauté française afin de permettre aux commissaires, et plus largement aux parlementaires, de mieux en appréhender les enjeux et les rouages, d'aller à la rencontre des principaux acteurs du secteur et d'être à l'écoute de leurs attentes.

Je suis par conséquent extrêmement heureux de voir rencontré l'objectif initialement fixé en vous présentant aujourd'hui l'aboutissement d'un travail dense, riche et porteur de développements futurs.

Le résultat de nos travaux lancés en mai 2005 consiste en un rapport de plus de cent trente pages, fruit de multiples auditions et de visites des trois universités complètes francophones ainsi que de centres de recherche.

À chaque fois, nous avons eu l'occasion d'entendre et de découvrir des hommes et des femmes courageux, compétents, à la curiosité aiguisée, à l'esprit d'entreprendre développé, à la volonté insatiable de repousser les limites de la connaissance.

Je tiens dès lors à leur rendre hommage et à leur adresser mes plus vifs et sincères remerciements tant pour la qualité du travail qu'ils effectuent au quotidien, parfois dans des conditions difficiles, que pour leur contribution à la réalisation du rapport.

Je souhaiterais également remercier les deux rapporteurs pour la qualité de leur travail ainsi que tous les commissaires, membres de notre commission ou des commissions des parlements wallon et bruxellois pour l'intérêt qu'ils ont accordé à la démarche, notamment en participant aux différentes visites organisées dans les universités, sans oublier les services du greffe et tout particulièrement notre secrétaire.

Monsieur le président, le débat de ce jour tombe à point nommé car il s'inscrit à la suite des discours de rentrée académique et de la commémoration du plaidoyer du roi Albert 1er en faveur de la recherche scientifique.

Par ailleurs, nous sommes à la veille de discussions budgétaires qui seront éclairantes sur les moyens dont disposera le secteur, sans oublier qu'à la Région wallonne, la finalisation du décret sur la « recherche » devrait s'opérer dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

Aussi permettez-moi de joindre ma voix à celles de ceux qui affirment le rôle essentiel de la

recherche dans notre société : il s'agit d'un investissement primordial pour notre avenir et celui des générations futures.

Ainsi que l'ont montré les diverses auditions, chacun s'accorde sur la nécessité d'augmenter les moyens, publics et privés, en vue de soutenir les différentes étapes de la recherche, de la recherche fondamentale jusqu'à la création de sociétés novatrices.

Très souvent, il a été rappelé que l'Union européenne, dans le cadre des stratégies de Lisbonne et de Barcelone, et nos communautés se sont assigné l'objectif de tout mettre en œuvre afin de consacrer au financement de la recherche-développement 3 % du PIB d'ici 2010, dont un tiers à charge des pouvoirs publics.

Cependant, et malgré les efforts entrepris depuis le début de la législature afin d'augmenter les moyens consacrés à ce département, la Belgique demeure, avec un taux de 1,86 % du PIB en dépenses de recherche, encore loin de l'objectif des 3 %.

La ministre de l'Enseignement supérieur, que je remercie pour son implication et sa parfaite collaboration tout au long de l'élaboration de cet état des lieux, n'a pas manqué de nous rappeler l'ampleur des nouveaux moyens injectés dans ce secteur, en particulier grâce au plan « Marshall ». Cependant, malgré l'effort francophone, notre pays est sous la moyenne européenne. Quoique les investissements consentis par les pouvoirs publics soient en augmentation, ils progressent moins vite que le PIB.

Il convient dès lors de poursuivre et d'intensifier ces efforts tant dans les régions, les communautés et l'État fédéral que dans le secteur privé pour atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

C'est particulièrement vrai pour la recherche fondamentale dont le sous-financement a souvent été souligné. C'est sans doute là que nous aurons à jouer un rôle essentiel. En effet, fort peu financeront la recherche fondamentale en dehors des pouvoirs publics. Les flux tendus et le financement des entreprises privées incitent celles-ci à rechercher une rentabilité rapide. Soutenons donc les universités dans leur démarche de valorisation mais soyons clairement et efficacement ouverts et disponibles à la recherche fondamentale.

Nous disposons avec le FNRS d'un outil qui constitue l'épine dorsale de notre recherche fondamentale. À nous de confirmer son rôle et de le renforcer.

Si le financement public doit augmenter, il faut également soutenir les investissements privés. En effet, près du tiers des investissements en recherche et développement sont le fait d'une poignée d'entreprises seulement, qui ont de surcroît tendance à réduire leurs investissements depuis quelques années, principalement en raison de délocalisations.

Cette réalité, je l'ai vécue de plein fouet dans ma commune de Herstal, où la multinationale Colgate-Palmolive, malgré le savoir-faire et la qualité reconnue des chercheurs, a décidé de délocaliser une part importante de son centre de recherche vers un autre continent. Il s'agit d'un effet non désiré de la mondialisation, qui met en concurrence les centres de recherche d'un même groupe.

Par ailleurs et au-delà de l'aspect financier que nous avons évoqué, c'est aussi l'efficacité de la gouvernance qu'il faut consolider. Le découpage institutionnel de la recherche dans notre pays est une source d'opportunités mais aussi de difficultés. En filigrane de l'état des lieux de la recherche, nous apercevons la richesse de notre tissu institutionnel mais aussi parfois le danger de cloisonnement, de dilution voire de cacophonie qui pourrait en résulter.

Tout le monde s'accorde à dire que les limites entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée sont floues. Très clairement, la première nourrit la seconde, il s'agit donc d'un continuum. Comme nous le disaient en commission les titulaires des prix Francqui, la science pure est la condition indispensable de la science appliquée. Il convient dès lors de ne pas couper la source de la connaissance sous peine de la voir se tarir.

Il apparaît aussi nécessaire d'encourager le développement de collaborations et de partenariats, de multiplier la synergie entre les différents niveaux de pouvoir, les universités, les hautes écoles, les centres de recherche, les entreprises; de réaliser des économies d'échelle notamment pour l'utilisation du matériel lourd et coûteux; de favoriser le regroupement de chercheurs pour atteindre un seuil critique; et enfin d'éviter les doublons entre les différents pôles universitaires.

À cet égard et à titre d'exemple, le projet GIGA réunissant vingt-deux laboratoires sur les biotechnologies médicales sur le campus de l'ULg permet de faire travailler en réseau deux cent septante chercheurs et techniciens de plusieurs disciplines. On y fait de la recherche pure et des formations avec le Forem. Ce réseau sert aussi d'interface avec les entreprises et d'incubateur. Enfin, il permet la concrétisation de collaborations industrielles. Il s'agit là d'un concept novateur et mobilisateur qui pourrait sans doute trouver à s'appli-

quer dans d'autres domaines.

Un autre constat relevé lors de notre état des lieux a trait à la question du statut du chercheur ainsi qu'à la difficulté de maintenir dans notre région des chercheurs et des docteurs de qualité dont la présence est pourtant vitale pour notre développement et notre compétitivité.

Indiscutablement, le meilleur atout dont nous disposons en matière de recherche est l'excellente qualité de nos chercheurs, qualité par ailleurs reconnue sur la scène européenne et internationale.

Cependant, si nos universités se défendent très bien dans les classements internationaux, spécialement en tant qu'acteurs de la recherche et compte tenu des moyens dont elles disposent, la fuite des cerveaux est une réalité qui a été confirmée par deux études récentes réalisées respectivement par l'ULB et par un chercheur du FNRS.

La revalorisation du métier de chercheur est un objectif essentiel. Trop souvent, les chercheurs doivent se contenter de contrats précaires, guère attrayants et renouvelables chaque année. Pour que nous puissions retenir les meilleurs éléments, nos chercheurs doivent bénéficier de conditions comparables et concurrentielles par rapport à d'autres pays comme les États-Unis, le Canada ou la Grande-Bretagne.

S'il convient de favoriser la mobilité de nos chercheurs à l'échelle internationale, il importe tout autant d'encourager le retour de chercheurs belges résidants à l'étranger.

Outre la mobilité géographique, notre recherche trouverait également à s'enrichir de la mobilité des chercheurs entre les secteurs public et privé.

Cette filiation directe entre la recherche et l'industrie se traduit notamment dans le plan « Marshall » de la Région wallonne. L'association des universités et des entreprises dans la mise en œuvre de projets de recherche, notamment pour les pôles de compétitivité ou les *spin off*, témoigne de la volonté de mettre en pratique ce lien fort entre les deux versants d'une même réalité.

Lors des visites de terrain, nous avons constaté que les trois universités complètes avaient créé une structure d'interface dans des approches différentes. Cet interface est un instrument essentiel de promotion de valorisation des résultats de la recherche universitaire. Toutefois, il faut avoir les moyens de conserver la propriété et d'assurer la valorisation.

Notre pays n'atteint pas le pourcentage européen moyen en matière de dépôt de brevets. Il y

a des structures dans les universités pour aider les chercheurs à déposer des brevets mais elles ne disposent pas toujours de la compétence technique suffisante pour s'adapter à chaque secteur particulier ni des moyens nécessaires pour défendre la propriété intellectuelle. Il est pourtant primordial de permettre un retour sur investissements des fruits de la recherche pour les chercheurs et les universités afin de financer d'autres explorations.

Devant les principaux enseignements livrés par l'état des lieux de la recherche en Communauté française, pour le financement, la gouvernance, le lien entre recherche fondamentale et appliquée ou le statut du chercheur, il est utile de s'interroger sur l'organisation du secteur pour les prochaines années. À l'heure où les négociations pour un gouvernement fédéral tardent à se conclure, principalement pour des questions institutionnelles, il nous appartient à nous francophones de définir notre avenir commun. Les priorités devront être la poursuite de notre redressement économique, dont la recherche constitue un des principaux leviers. Le Forum francophone qui sera institué demain devra accorder une place prépondérante à la réflexion sur l'organisation de la recherche scientifique.

Le travail mené par notre commission est un outil précieux qu'il s'agira d'actualiser périodiquement. Il constitue un point de départ éclairant pour de nombreux domaines. Cela n'a rien d'étonnant puisqu'il a été l'occasion d'une prise de contact directe avec le secteur. Il nous a fallu écouter les acteurs de la recherche, francophones wallons et bruxellois, car les mutations sont rapides et nos conclusions d'aujourd'hui ne sont que des prémices au travail à poursuivre.

Je plaide pour la création d'un organe de pilotage de la recherche francophone qui serait le cœur d'un processus plus général. Notre commission et notre parlement y auraient un rôle à jouer avec les différents acteurs de la recherche scientifique, notamment les universités, les entreprises, les administrations et les cabinets ministériels. Cet observatoire francophone de la recherche constituerait un interlocuteur de choix sur la scène belge et européenne pour assurer la cohérence de la politique et coaliser tous les intervenants autour d'un même objectif. Les créneaux d'avenir ne manquent pas, que ce soit dans le sillage des pôles de compétitivité ou dans celui des défis liés à l'énergie ou au réchauffement climatique.

Je terminerai mon intervention par deux citations. Tout d'abord, en relayant la voix du monde de la recherche avec les mots de Mme Simoens, secrétaire générale du FNRS : « L'espoir de nos

chercheurs est de relever le défi européen et de participer ainsi à la construction d'une Communauté française tournée vers l'avenir. » J'ajouterais une phrase reprise dans le discours du roi Albert I er prononcé en 1927 à l'occasion du 110e anniversaire des Usines Cockerill : « Le sort des nations qui négligeront la science et les savants est marqué pour la décadence. »

M. le président. – La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR). – Les interventions précédentes, comme le rapport en question, nous ont déjà donné de nombreuses informations. Je voudrais néanmoins insister sur quatre points importants qui n'ont pas été abordés comme tels aujourd'hui.

Premièrement le président de la commission nous a exposé la dimension institutionnelle de ce dossier. Il est vrai que l'actualité fédérale, mais aussi communautaire avec la création du groupe Wallonie-Bruxelles, nous montre que la recherche scientifique ne doit pas être oubliée.

Puisque ce groupe de réflexion institutionnelle Wallonie-Bruxelles est sur le point de se mettre en place, il faudra qu'il examine la situation de la recherche scientifique. Il pourra se baser sur le rapport de la commission. Il s'agira d'être attentif à ce que les institutions francophones fonctionnent bien grâce aux liens clairs entre la Communauté française, la Région wallonne et la Région bruxelloise.

Nous savons que les compétences respectives des entités fédérale et fédérées en cette matière ont été fixées par les lois spéciales de réformes institutionnelles. Jusqu'en 1988, la recherche fondamentale ou appliquée constituait le critère de séparation entre les compétences des uns et des autres. Depuis lors, le dossier a évolué. Cette distinction était en effet parfois malaisée, ce qui ne devait pourtant pas constituer un obstacle à la fluidité des échanges d'informations et de savoirs.

En théorie, les institutions fédérale et fédérées sont désormais compétentes pour toute recherche relative à leurs champs de compétence respectifs. Nous pouvons néanmoins observer qu'entre entités francophones la nature fondamentale ou appliquée du projet préside encore pour une large part à ce partage entre la Communauté française et les Régions wallonne et bruxelloise malgré la modification de la règle de répartition. En effet, la recherche scientifique fondamentale est l'œuvre quasiment exclusive des facultés universitaires, dont la tutelle revient à la seule Communauté.

Je pense qu'il n'existe pas de barrière étanche

entre les centres de recherche universitaires et les acteurs régionaux, comme l'ont montré les auditions et comme en atteste la mise en place de plateformes et de centres d'excellence, etc.

Néanmoins, nous avons entendu que la lourdeur administrative et la difficulté d'activer rapidement des moyens financiers sont liées entre autres à la dispersion des institutions francophones. Je pense donc qu'il faudra y remédier dans l'avenir. Au-delà d'un observatoire de la recherche scientifique, nous pourrions créer une agence francophone qui rassemblerait les trois entités.

Si les députés wallons et bruxellois des commissions parlementaires de la recherche ont été invités, je regrette de ne pas avoir entendu le ministre Cerexhe, responsable de la recherche scientifique en Région bruxelloise, comme je l'avais demandé. Son intervention aurait été intéressante, notamment dans ce contexte de création d'un groupe Wallonie-Bruxelles.

Deuxième point que j'évoquerai : les instituts scientifiques fédéraux. Un récent rapport relatif à ces instituts scientifiques montre la qualité des recherches qui y sont entreprises. Nous ne sommes pas compétents dans ces domaines mais les liens entre la Communauté française, nos universités et ces instituts doivent être valorisés et renforcés. Dans certains lieux, la pression politique de la Flandre est très claire.

Ainsi, au Jardin botanique de Meise, la Communauté flamande demande à ses fonctionnaires de mettre leurs documents de recherche dans des fardes portant le lion symbolisant la Flandre....

Des petits faits de ce genre montrent que la Communauté française doit être présente via les universités et qu'il ne faut pas laisser ces instituts de côté en disant qu'il s'agit d'un autre niveau de pouvoir. Il est nécessaire de collaborer !

Enfin, il faut signaler que certains pôles sont encore exclus de la recherche. L'architecture, notamment, se situe toujours en dehors de la sphère universitaire et donc de la recherche fondamentale. Or, elle aimerait pouvoir y entrer, collaborer et faire progresser la recherche dans son domaine.

Le dernier point concerne la présence de la langue française dans la recherche scientifique. On sait que pour des raisons d'aura internationale, les résultats des recherches sont souvent rédigés en anglais dans nos universités. Je pense qu'il faudra revenir sur ce point au plan de la francophonie internationale et développer la volonté de diffuser la recherche fondamentale et la recherche appliquée en français.

M. le président. – La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Monsieur le président, mesdames les ministres, monsieur le président de la commission, mesdames les rapporteuses, chers amis, je voudrais d'abord remercier la ministre et les parlementaires, ainsi que le président Frédéric Daerden qui a pris cette initiative. Grâce à ce travail nous disposons d'un état des lieux qui nous sera un outil utile. Je tenais à formuler ces remerciements sur la base de ma fonction critique d'opposition. J'espère que tout cela sera de nature à convaincre le grand argentier de la Communauté et de la Région à être encore plus enthousiaste lorsque des demandes particulières arriveront, comme on peut s'y attendre.

La plupart des questions qui nous intéressent ont été soulevées mais j'aimerais néanmoins compléter cette intervention sur deux points.

Le premier a été abordé dans ce travail ; il tient à ce que d'aucuns appellent « la tuyauterie » mais que je qualifierai plutôt d'enchevêtrement des compétences et de la nécessité de bien comprendre comment tout cela fonctionne entre les différents niveaux de pouvoir dans ce pays.

Si la Belgique est engagée dans un processus qui fut d'abord celui de Lisbonne, concrétisé ensuite à Barcelone par le fameux objectif des 3 %, il y avait un défi à relever. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne entendaient s'occuper du taux de croissance et d'emploi et soutenir la cohésion sociale.

La stratégie de Lisbonne, complétée par la stratégie de Barcelone, a fixé trois grands objectifs. Il s'agit d'associer la recherche fondamentale à la recherche appliquée en générant des emplois directs ou indirects et en promouvant de nombreuses innovations en faveur du développement, qu'il soit économique, social ou durable.

Il est urgent d'instaurer une collaboration minimale entre les différentes entités fédérées. Une lecture simpliste de la loi spéciale de réformes institutionnelles, qui répartit les compétences, pourrait laisser penser que la recherche fondamentale ne relève que des communautés. C'est à la fois vrai et faux. C'est exact dans la mesure où nous nous préoccupons beaucoup de la recherche fondamentale. Cela ne signifie toutefois pas que d'autres niveaux de pouvoir ne peuvent être totalement ou partiellement compétents pour ce type de recherche. Un tel cloisonnement des institutions engendrerait celui des esprits. La Belgique n'atteindrait alors pas l'objectif de Lisbonne.

C'est la raison pour laquelle mon collègue Philippe Henry, ancien membre de cette assemblée,

a déposé à la Chambre une proposition de loi modifiant les lois coordonnées sur la comptabilité de l'État afin d'instaurer un *monitoring* de la recherche et du développement en Belgique. Certains ont proposé la création d'un observatoire ou d'une agence en Communauté française. L'État fédéral pèse cependant encore d'un grand poids, notamment pour la recherche spatiale. Il est donc nécessaire qu'il serve de trait d'union entre l'ensemble des entités fédérales belges et qu'il les représente à l'échelon européen.

Il convient donc de disposer au niveau fédéral d'un véritable outil d'évaluation et de pilotage. Sans lui, nous ne disposerons pas d'analyses de la situation. Dès lors, comment établir une stratégie solide si on ne parvient pas à analyser correctement la situation ? Tel est le but de cette proposition de loi. J'espère qu'elle connaîtra un succès certain. En effet, si la Belgique veut atteindre l'objectif des 3 % du PIB consacrés à la recherche et au développement et si nous voulons ainsi trouver les moyens du redéploiement de l'économie et du modèle social, nous devons faire des choix budgétaires radicaux et volontaristes.

On constate aujourd'hui un sursaut dans l'espace francophone.

Certes, tout n'est pas parfait mais une prise de conscience de l'importance du sujet et de ses conséquences se fait sentir. Il faudrait sans doute mieux distinguer ce qui a été réalisé par la Communauté, par les Régions et ce qui a été mené conjointement.

À ce propos, le plan « Marshall » et les pôles de compétitivité sont prometteurs. Cependant, nous attendons toujours une politique fédérale favorable à la recherche fondamentale. En effet, les matières étant enchevêtrées, comment pourrions-nous éviter que nos efforts, par exemple en termes de statut des chercheurs, ne soient annihilés par des décisions notamment fiscales ? Quelle que soit la répartition des compétences, nous devons nous fixer un objectif commun pour que la politique fédérale n'ait pas d'impact négatif sur celle des Régions ou la nôtre.

La concertation, le *monitoring* et un objectif commun s'imposent donc.

La poursuite de cet objectif incite à une réflexion sur le sens de la recherche et permettrait de répondre aux recommandations du conseil fédéral publiées en février 2005 dans son avis sur l'évaluation annuelle de la politique fédérale de développement durable. Celui-ci nous dit en effet : « Investir dans la recherche et le développement est d'une grande importance. Le conseil

demande d'employer le développement durable comme cadre de référence pour les programmes de recherche et d'investir le plus possible dans la recherche en vue d'une innovation éco-efficace et d'une amélioration des technologies de l'environnement. L'innovation technologique peut en effet contribuer au découplage entre la croissance et la consommation d'énergies et de matières premières, à une plus grande éco-efficacité de notre économie, à une politique environnementale plus rentable et à des avantages socio-économiques grâce à l'avance concurrentielle qu'une politique d'innovation peut apporter. Le couplage de la performance économique, sociale et écologique dans ce domaine peut fortement contribuer au développement durable dans notre pays. »

L'état des lieux réalisé par la commission et le *monitoring* à effectuer par le niveau fédéral des différentes politiques en matière de recherche et de développement sont essentiels. Mais nous devons également définir l'orientation générale de la recherche, nous interroger sur son sens, son éthique et sa destination. Je n'ai volontairement pas cité dans mon exposé les recherches qui concernent le domaine militaire : toutes ne sont pas bonnes, en effet ! Nous devons intégrer dans nos réflexions la question du sens et de la nature de la recherche pour ne pas la réduire à des problèmes de collaboration et de financement.

Le groupe Ecolo est évidemment favorable à tout ce qui va dans le sens du développement durable. Nous sommes particulièrement sensibles aux technologies qui permettent de préserver l'environnement et plus généralement l'état de la planète tout en donnant du sens à la recherche. Nous souhaitons dès lors que la recherche-développement dans toutes ses composantes soit davantage orientée vers cet objectif.

La recherche a besoin d'argent, mais il faut aussi quelle ait une direction. Nous espérons que cet utile travail lui permettra d'aller dans ce sens.

M. le président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Je voudrais d'abord adresser mes félicitations aux rapporteurs et aux services du parlement pour la qualité du travail accompli. Je tiens également à remercier les personnalités qui ont accepté nos demandes d'auditions et les autorités académiques qui nous ont reçus chaleureusement.

Dans sa partie finale, le rapport synthétise neuf difficultés évoquées et développées par les divers intervenants lors des auditions ou des visites et les réponses apportées par Mme la ministre.

Je souhaiterais revenir sur certains points particuliers.

Dans sa déclaration de politique communautaire de 2004, le gouvernement a réaffirmé toute l'importance qu'il convient d'accorder à la recherche. Elle doit devenir une priorité politique au même titre, par exemple, que l'enseignement, les soins de santé ou la sécurité sociale.

Le fait d'établir un état des lieux de la recherche démontre que celle-ci est au cœur de nos priorités politiques. Encore faut-il qu'au terme de ce travail se dégage une volonté politique d'aligner nos efforts sur ceux d'autres pays européens, qu'il s'agisse de recherche fondamentale ou de recherche appliquée.

Pour affirmer l'importance qu'ils voulaient accorder à la recherche, les gouvernements wallon et de la Communauté française ont posé un geste fort dès leur constitution en réunissant dans les mains d'une même personne la recherche fondamentale et la recherche appliquée. C'est un début important. Mais les gouvernements ne se sont pas arrêtés là. Les actes ont suivi. Pour s'en persuader, il suffit de voir l'évolution positive des budgets consacrés à la recherche, tant en Communauté française qu'en Région wallonne dans le cadre du plan « Marshall ».

Et pourtant, malgré ces efforts, il reste du chemin à parcourir. La ministre l'a souligné lors des travaux en commission. D'autres efforts devront être accomplis pour atteindre l'objectif des 3 % à l'horizon 2010.

Madame la ministre, au terme de votre audition du 26 mai 2005, vous déclariez en conclusion : « Dans l'avenir, il appartiendra de présenter un plan ambitieux afin d'accroître les capacités de R&D depuis la recherche fondamentale jusqu'à la création de sociétés novatrices. Entre-temps, le plan « Marshall » est passé par là. Des décisions ont été prises par la Communauté française et la Région wallonne tant en matière de recherche et développement que de pôles de compétitivité ou de budget. Nous avons maintenant les appels à projets des fonds européens. La recherche n'est donc pas oubliée. »

Nous pouvons dès lors être rassurés sur votre volonté et sur celle de la majorité de mener à bien la recherche en tant que priorité politique et nous restons attentifs à la concrétisation de cet objectif.

En effet, en trois ans, que de chemin parcouru pour essayer de renforcer cette recherche fondamentale et ses débouchés en R&D et en recherche appliquée !

Malgré tout, permettez-moi de revenir sur certains enseignements de nos travaux en commission.

D'abord, un constat : les compétences dans nos universités existent mais la conversion des résultats de recherches d'un point de vue économique fait parfois défaut. Nos régions disposent d'atouts considérables dans divers domaines scientifiques et technologiques où nos universités ont acquis une réputation incontestable comme les nanotechnologies ou les sciences des matériaux. Notre faiblesse réside encore dans la conversion des résultats de recherche en innovation technologique et en transfert sur le marché.

Ensuite, nous avons un défi important à relever. Nous entrons dans une ère où la mobilité ira croissant, tant celle des étudiants que celle du personnel et notamment des chercheurs. C'est la suite logique de l'ère « Bologne ». Dans un tel contexte, le défi consiste à préserver une réputation d'excellence en matière de recherche et à conserver notre place dans le concert européen.

Mme Simoen a rappelé qu'il est particulièrement important de ne pas négliger la mobilité des chercheurs. Celle-ci est en outre encouragée par le FNRS qui octroie des crédits dans le cadre de brefs séjours à l'étranger ou de bourses de séjours scientifiques qui impliquent la réciprocité par l'accueil de chercheurs étrangers.

Toujours selon l'intervenante, « notre communauté scientifique se caractérise par une qualité reconnue hors de nos frontières (...) et la participation de nos chercheurs aux programmes institutionnels européens mérite d'être soulignée. Nous ne pouvons que nous en réjouir. »

Il convient donc d'être attentifs à maintenir cette excellence et la réputation de nos institutions et chercheurs au-delà des frontières.

Enfin, il faut encourager une évolution positive des mentalités pour travailler ensemble. En effet, si le morcellement des universités, des équipes, des laboratoires est un handicap en Communauté française, leurs collaborations peuvent devenir un atout. M. Bernard Coulie, président du Cref, souligne à cet égard la participation des universités aux pôles de compétitivité créés par le plan « Marshall » en Région wallonne. Il estime « qu'il s'agit d'un bel exemple d'optimisation des ressources disponibles et constitue également un moyen, pour les universités, de récupérer une partie du centre de la décision. »

M. Paquot, de l'Union wallonne des entreprises, se félicite du plan « Marshall », des pôles de compétitivité et des projets rapidement mis en

œuvre en collaboration avec tous les intervenants.

La voie de la collaboration est désormais entrée dans les mœurs non seulement entre institutions universitaires mais également entre ces institutions et le monde de l'entreprise.

Je voudrais encore attirer l'attention sur un dernier élément, à savoir le renforcement de l'impact de l'industrie dans le choix des recherches. Le professeur Pays, titulaire du prix Francqui, regrette que le centre de décision et les choix des sujets de recherche échappent progressivement à la Communauté française et au financement public. Il espère que dans la mise en œuvre du plan « Marshall », il sera tenu compte de cette situation. En effet, il craint un renforcement de l'impact de l'industrie dans le choix des recherches.

Même s'il existe des situations où l'intérêt de l'entreprise et celui d'un laboratoire convergent, l'entreprise qui finance une recherche oriente *de facto* le fonctionnement du monde académique dans une direction qui lui convient. Même si ce n'est pas nécessairement pervers, ce n'est pas neutre.

C'est donc toute la question de l'indépendance académique et de la nécessité de conserver au sein de notre communauté scientifique des chercheurs « explorateurs » motivés par la seule découverte.

J'aimerais à présent insister sur quelques recommandations issues de nos travaux.

Lors des auditions, les intervenants ont évoqué l'importance du financement de la recherche fondamentale. Assurer ce financement est un des rôles de la Communauté française. Mme Simoen a attiré notre attention sur la nécessité de considérer la recherche fondamentale « comme une entité en développement constant qui apporte de nouveaux éclairages, faits et réflexions ». M. Vassart, quant à lui, a estimé « qu'il ne conviendrait pas à l'avenir d'oublier les professeurs Tournesol ». Mme Simoen a affirmé qu'il convenait sans tarder de s'atteler à un accroissement du nombre de chercheurs, de doctorants et de post-doctorants. Cette augmentation est essentielle même si elle doit être progressive. Je sais que vous travaillez sur la question, madame la ministre, notamment par l'octroi de bourses.

On a également évoqué l'augmentation des moyens consacrés aux équipes techniques et aux frais de fonctionnement des laboratoires. Les chercheurs doivent pouvoir se concentrer sur leur mission de recherche et les techniciens, sur leur mission d'aide et de support, destinée à décharger les chercheurs des tâches techniques et à ainsi leur éviter de perdre un temps précieux.

Il fut également question d'une intensification des collaborations interuniversitaires. M. Coulie a invoqué l'augmentation du coût de la recherche eu égard à sa spécialisation grandissante et à ses équipements de plus en plus onéreux, d'où la nécessité d'encourager les collaborations interuniversitaires. Si le financement n'est pas possible, la collaboration constitue une autre solution. Il faut éviter que chacun reste dans son îlot.

J'en viens à la dernière recommandation : développer encore la synergie entre les entreprises et les universités. Cette synergie est déjà renforcée dans les pôles de compétitivité. Le travail effectué au sein de la DG TRE est important dans les différents domaines d'activités. Pareille structure doit permettre à l'administration d'avoir une meilleure vue de ce qui se passe et de mettre en œuvre les synergies nécessaires. On a aussi évoqué un renforcement des liens entre la DG TRE et la DG EE, la direction générale de l'économie et de l'emploi, pour que certains projets trouvent effectivement un financement direct.

Voilà, madame la ministre, les éléments que je tenais à souligner et qui sont donc soumis au débat. Les travaux que nous avons entamés ont abouti à un rapport riche d'enseignements et de recommandations que nous ne pouvons pas laisser sans lendemain. Une évaluation est nécessaire.

Comme vous l'avez rappelé en commission, « les choses progressent et des efforts majeurs ont été accomplis, tout particulièrement en Région wallonne ». Vous avez en outre estimé que « le maximum a été fait jusqu'à présent en Communauté française en fonction de sa santé financière et des crédits disponibles ». Je le pense, en effet.

Vous avez également souligné tous les efforts qu'il convient encore d'accomplir pour atteindre l'objectif des 3 %. La question est de savoir où et comment orienter ces efforts. Ce pourcentage se rapporte au PIB, lequel, heureusement, augmente. L'effort n'en sera que plus important et plus long : on avance, mais la ligne d'arrivée recule...

Vous avez estimé, madame la ministre, qu'il n'y avait pas de déséquilibre entre le financement de la recherche fondamentale et celui de la recherche appliquée. Je pense que les deux ont leur importance et doivent être équilibrés. Les besoins de la recherche première, qui est la recherche fondamentale, doivent être pris en compte. Je souhaite que les chercheurs universitaires puissent trouver des sources de financement adéquates et n'aient pas à solliciter des budgets auprès des divers types d'organismes, ce qui engendre un gaspillage de ressources humaines. De nombreux projets de qualité sont oubliés dans les tiroirs. Il faut

tenter de les en sortir afin de ne pas décourager nos chercheurs.

Des efforts restent à accomplir, dès maintenant et au cours des prochaines années, à l'horizon 2010, pour affecter les moyens financiers à la recherche fondamentale selon les orientations dégagées par les recommandations que j'ai évoquées.

Il est unanimement reconnu que tant la recherche fondamentale que la recherche appliquée sont indispensables au développement économique régional. Ne pourrait-on, à l'instar de ce qui se fait actuellement pour le FRIA, envisager des accords de coopération entre la Région et la Communauté, pour arriver à un financement plus important ? Cette manière de procéder pourrait porter des fruits, notamment en nombre de doctorants et de post-doctorants, sans oublier en augmentation des frais de fonctionnement des unités de recherche.

Je suggère que M. Frédéric Daerden, président de la commission, attire l'attention de M. Michel Daerden, ministre du Budget, sur l'importance de la recherche. Je suis persuadé qu'il en est conscient mais, parfois, un petit coup de pouce est utile. . .

M. le président. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je voudrais réagir aux propos de M. Cheron sur la nécessité de mener un débat éthique sur la question de la recherche militaire et faire quelques suggestions sur des thèmes bien précis figurant dans le rapport.

Je voudrais rappeler que le *world wide web* est né au début des années 1990 au sein du CERN, l'organisation européenne pour la recherche nucléaire. S'il est vrai que les chercheurs ne trouvent pas toujours ce qu'ils sont censés chercher, au fur et à mesure du processus, il arrive qu'ils puissent aboutir à des résultats qui seront pertinents pour l'ensemble des citoyens.

Pour ce qui est du manque de brevets déposés, j'aimerais insister sur le rôle des intercommunales de développement économique, notamment des maternités d'entreprises. On y trouve des personnes qualifiées en matière de dépôt de brevet à même d'aider les chercheurs.

Il ressort également du rapport que des découvertes ne sont pas valorisées faute de compétences spécifiques. Je suggère donc d'organiser, autour de travaux de fin d'études et de projets, des rencontres entre étudiants de dernière année en sciences économiques, compétents en gestion d'entreprise, et étudiants en physique, par exemple. Une telle initiative déboucherait peut-

être sur la création de binômes dont la complémentarité pourrait être valorisée par des *spin-off*.

Autre élément essentiel pour l'avenir de la recherche dans notre pays : la nécessité de susciter chez les jeunes l'envie d'embrasser la carrière de chercheur. Le nombre de diplômés en sciences délivré est en effet en stagnation. Pour attirer les jeunes vers les filières scientifiques, je propose que nous renforçons des initiatives déjà existantes. Je pense au « Printemps des sciences », aux opérations des Jeunesses scientifiques de Belgique, ou aux « Petits Débrouillards », qui organisent des anniversaires scientifiques dès l'âge de cinq ans. Votre rôle est crucial dans la généralisation de telles initiatives.

Je sais l'intérêt que vous portez au domaine spatial. Au dernier salon du Bourget, vous aviez d'ailleurs mis en évidence les masters créés dans cette discipline par l'Université de Liège. Nous percevons chez les plus jeunes un intérêt marqué pour ce domaine, ainsi que j'ai encore pu le constater au Sénat, dans les réunions du comité traitant de la politique spatiale en Belgique, dont je fais partie.

Je souhaiterais revenir sur le rôle important que jouent les pouvoirs publics dans la recherche fondamentale, encore trop délaissée par le monde de l'entreprise. Je ne désespère toutefois pas de susciter l'intérêt de ce monde par le biais de la notion de responsabilité sociétale des entreprises. Celles-ci sont en effet de plus en plus nombreuses à s'engager dans des projets qui, s'ils ne sont pas directement rentables, suscitent l'intérêt de consommateurs potentiels. Une telle idée mériterait d'être approfondie.

Je ne perçois aucune discordance entre les points de vue de Mme Persoons ou de MM. Daerden et Cheron sur la création d'une entité, que ce soit à l'échelon de la Communauté française ou à l'échelon fédéral. Quoi qu'il en soit, nous devons coordonner les initiatives.

M. le président. – La parole est à M. Ancion.

M. Claude Ancion (MR). – Depuis mai 2005, la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique tente de dresser un état des lieux de la recherche scientifique en Communauté française, en y associant les parlementaires francophones régionaux, avec le soutien de la ministre et de ses collaborateurs.

Nous sommes fin 2007. Le moment est donc venu de conclure.

À mon tour, je félicite nos deux collègues pour leur rapport, tout comme le secrétariat de la commission pour l'important travail de compilation.

Le président de notre commission ayant relayé dans la presse de ce week-end certains points de la synthèse thématique et étant donné ce qui a déjà été dit aujourd'hui, je me contenterai de mettre l'accent sur quelques axes fondamentaux.

Tout d'abord, les liens entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Toutes nos auditions et nos visites l'ont démontré : le pouvoir subsidiant, régional ou communautaire, est différent, le budget qui les concerne est totalement séparé mais ces deux facettes de la recherche sont indissociables et la frontière entre les deux est très floue. Il est totalement illogique d'opposer ces deux types de recherche sous prétexte qu'elles dépendent d'entités politiques distinctes.

Depuis les années nonante, le poids relatif de la recherche à finalité industrielle ne fait qu'augmenter. Cela n'est pas dû à un choix politique, mais plutôt à l'impécuniosité de la Communauté française. Les études démontrent que nous faisons dans le Sud du pays de grands efforts, proportionnellement au moins aussi importants que la Flandre, mais la Flandre plus riche peut consacrer davantage de moyens à la recherche scientifique. La Communauté française est donc pointée du doigt par tous en Belgique pour le manque de moyens alloués à la recherche fondamentale.

En Communauté française, la recherche scientifique est plutôt le fait des universités, institutions dont deux des missions principales sont l'enseignement et la recherche. La question du financement est cruciale. Elle touche à la fois à la solidité des universités, à leurs recrutements d'étudiants et d'enseignants, à leur capacité de résister à la concurrence internationale, à leurs moyens d'innovation, à leurs possibilités de mieux s'ancrer dans l'environnement socio-économique.

Nos universités enregistrent deux tendances contradictoires : la dégradation de l'allocation moyenne par étudiant depuis des décennies et la croissance importante d'autres sources de financement.

Depuis la fin des années septante, les universités sont victimes d'un désinvestissement insidieux et continu. Sur une période de trente ans, les moyens financiers par étudiant universitaire ont fondu, en termes réels, de plus de 50 %. Or, 80 % des dépenses universitaires sont consacrées à des dépenses de personnel. L'encadrement des étudiants et le capital humain consacré à la recherche scientifique en ont fort logiquement souffert.

Dès les années quatre-vingt, nous voyons apparaître une politique de contractualisation par la conclusion de contrats avec le secteur public,

mais aussi avec le monde de l'entreprise. Or, cette contractualisation coûte cher aux universités. En effet, dans la grande majorité des cas, les montants de ces contrats sont calculés sans tenir compte des coûts réels et complets des activités de recherche. Parmi ces dépenses invisibles, je citerai l'occupation des locaux, l'achat d'ouvrages pour les bibliothèques, etc.

Ce flux apparent d'argent grève lourdement l'allocation de base des universités. Il conviendra d'en tenir compte lors de la discussion relative au sous-financement de la recherche fondamentale.

En matière de recherche, nous, parlementaires, ne sommes pas les seuls à détenir les clefs de la solution. Nous sommes d'ailleurs tous persuadés de l'importance du soutien à la recherche scientifique. Un débat au sein du parlement est utile, mais nous ne pouvons pas nous en tenir là.

La remise en cause doit être générale et ne pas se limiter à une discussion entre acteurs du secteur. Je me permets de vous citer quelques-unes des questions qui devraient être posées.

Quel est le statut du chercheur dans notre société ? Comment augmenter la part du secteur privé dans le financement de la recherche fondamentale ? Comment donner la possibilité à certains enseignants universitaires de poursuivre leurs recherches, alors que la concurrence entre universités européennes et le nombre croissant d'étudiants les poussent à demeurer dans les auditoires ? Comment définir des priorités pour la recherche de base sans pour autant pénaliser les recherches à finalité économique ? Faut-il accepter que le choix des projets de recherche fondamentale s'effectue à un autre niveau que celui de notre petite Communauté française ? Sommes-nous prêts à abattre les obstacles institutionnels qui empêchent actuellement une politique cohérente et pertinente en matière de recherche scientifique et à penser en terme de « multidisciplinarité » ?

Le pouvoir fédéral a un rôle à jouer, rôle qu'il a d'ailleurs récemment assumé en instaurant diverses mesures de soutien en faveur de nos chercheurs. Je citerai, notamment, la dispense partielle de versement du précompte professionnel accordée pour certaines catégories de chercheurs. Cette mesure tend à assurer aux institutions qui occupent des chercheurs des moyens financiers supplémentaires dont elles peuvent disposer immédiatement et librement pour accroître leurs efforts en matière d'emploi, de lancement de nouveaux programmes de recherche ou d'investissement en matériel.

En ce qui concerne les régions, pourquoi ne pas essayer d'orienter davantage les aides à la recherche en faveur des PME, qui constituent souvent dans le Sud du pays le principal tissu économique ?

Tous les niveaux de pouvoir concernés doivent s'impliquer en faveur de la recherche scientifique. Le partenariat entre les divers pouvoirs subsidiaires belges doit absolument être accru. Cet éparpillement des compétences nuit gravement à nos chercheurs et à leurs projets de qualité. Pourquoi s'entêter à cloisonner cette compétence au point de vue tant financier que stratégique ? Nos moyens budgétaires sont comptés. Leur éparpillement est inutile et totalement contre-productif.

Pour ne citer qu'un exemple, onze cancérologues présentaient ce week-end un Livre blanc sur la prise en charge du cancer en Belgique, en vue de revendiquer la création d'un Institut national du cancer. C'est encore un domaine dans lequel l'éparpillement des compétences semble porter à conséquences.

Je conclurai mon intervention sur cet exemple et vous remercie de votre attention.

M. le président. – La parole est à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Je tiens également à remercier le président et les membres de notre commission, ainsi que les rapporteuses qui nous ont exposé les travaux qui se sont déroulés pendant deux ans. Je remercie également les services du parlement du travail accompli.

Monsieur le président, vous avez mené une enquête approfondie auprès de toutes les composantes du tissu de la recherche en Communauté française. Je ne ferai pas ici l'énumération des nombreuses auditions reprises dans la table des matières du rapport et qui ont permis de faire partager nos préoccupations et nos échanges de vues à tous les parlementaires de notre Communauté et à tous les citoyens qui s'intéressent au bien-être, à l'évolution de notre société et à notre avenir. Les objectifs de Lisbonne et de Barcelone n'ont d'écho qu'auprès des initiés ; il est donc important de renforcer la prise de conscience en cette enceinte. J'ai remarqué que tous les intervenants ont tenu le même discours et il importe donc que notre prise de conscience touche le plus d'acteurs possible, comme les PME par exemple.

Nous constatons une évolution. C'est ainsi qu'hier, lors de la remise du Prix de l'innova-

tion technologique en Wallonie, le représentant de l'Union wallonne des entreprises nous a signalé que quelque chose bougeait, même s'il ne s'agissait encore aujourd'hui que d'un frémissement, qui sera assurément suivi d'un mouvement plus important. La recherche fondamentale et la recherche appliquée constituent un continuum. Il convient donc d'améliorer le fonctionnement du processus, notamment par l'augmentation des budgets. On sait que les budgets alloués à la recherche ne profiteront pas à d'autres secteurs et il importe donc de faire des choix partagés et acceptés par les citoyens.

Je profite aussi de mon intervention pour féliciter nos acteurs de la recherche qui, en dépit des contraintes économiques identifiées dans le rapport, effectuent un travail de grande qualité, reconnu dans les évaluations internationales. Je ne développerai pas ici les arguments pour ou contre des classements internationaux et la subjectivité des critères pris en compte, mais je voudrais insister sur le fait que ces classements font justice à la qualité de nos chercheurs.

Une analyse a été récemment menée par un groupe d'experts, auquel participaient les professeurs Dewatripont et Sapir. Selon cette analyse, notre pays et la Communauté française occupent une place intéressante dans les classements. Le *Times Higher Education Supplement* d'octobre 2006 écrit : « Des nations européennes plus petites et plus orientées sur le plan international ressortent de notre classement. La Belgique et les Pays-Bas se distinguent particulièrement ». Une telle mention est le fruit incontestable du travail des professeurs, des chercheurs, des techniciens et de tout le personnel attaché à la recherche au sein de notre Communauté.

J'adresse mes plus vifs remerciements à l'organe central de la recherche scientifique en Communauté française, à savoir le FNRS. Nous avons commémoré la semaine dernière à Seraing le célèbre discours du roi Albert 1er, qui avait mené à sa création. Tout au long de son existence, le FNRS a veillé à aider les chercheurs, avec pour uniques arguments la qualité et l'indépendance du jugement.

Soulignons tout particulièrement le rôle majeur joué par sa secrétaire générale, Mme Marie-Josée Simoen, depuis la communautarisation du FNRS. Elle exerce sa fonction avec un dévouement et une compétence exceptionnels, reconnus par tous les acteurs de la recherche. Je tiens à l'en remercier publiquement.

J'ai eu l'occasion d'être entendue à deux reprises par la commission parlementaire et je la re-

mercie d'avoir repris mes propos dans son rapport. J'y ai rappelé tous les efforts accomplis tant en Région wallonne qu'en Communauté française pour promouvoir la recherche. J'ai rappelé les financements conjoints et les synergies entre Communauté et Région, tant au travers des boursiers FRIA que du développement de programmes d'excellence ou mobilisateurs et de l'association fructueuse des entreprises, des universités et des centres de recherche au sein des pôles de compétitivité, qui rencontrent un succès remarquable. J'ai montré que la répartition des crédits disponibles, provenant de la Communauté française, des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que de l'État fédéral, conduisait à un équilibre satisfaisant, proche des 50-50, entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Nous avons aussi abordé en commission les problèmes administratifs liés à l'introduction des dossiers. En ce qui concerne les organes de la Communauté française et de la Région wallonne, soyons clairs : les dossiers introduits tant auprès du FNRS que de la DGTRE ne présentent pas une grande complexité administrative, si ce n'est la description détaillée du projet, ce qui est normal. La plus lourde charge administrative concerne les dossiers européens. C'est pourquoi nous avons décidé de financer un National Contact Point (NCP) au FNRS afin d'aider les chercheurs à introduire leurs projets de manière efficace auprès de l'Union européenne. Nos chercheurs obtiennent davantage de moyens, tant dans les montants que dans le nombre de projets concernés, que ce que notre représentation en termes d'habitants devrait nous apporter. La mise en place du NCP encouragera nos chercheurs à introduire davantage de projets de recherche.

La valorisation des résultats reste une de nos grandes préoccupations. Les coopérations entre les pôles de compétitivité améliorent déjà sensiblement la situation. La Région wallonne finance des universitaires spécialistes de la propriété intellectuelle tandis que des dossiers portant sur de nouveaux projets sont présentés aux fonds structurels européens. Dans les universités et les hautes écoles, les interfaces jouent un rôle important.

Les recherches fondamentale et appliquée sont parfois présentées comme antagonistes alors que la deuxième ne peut se développer sans la première. Le financement de la recherche fondamentale relève essentiellement des communautés tandis que le financement de la recherche appliquée dépend des régions. Cette séparation se justifie par le potentiel économique de la recherche appliquée, largement mis en exergue par la feuille de route de Lisbonne et l'émergence de la société de

la connaissance. Le lien entre la recherche et le développement économique est évident.

Nous sommes convaincus que, sans recherche et développement, les pays européens et, singulièrement la Belgique, ne seront pas en mesure de conserver leur niveau économique et social. Il ne faut cependant pas oublier l'autre recherche, celle que pratiquent les médecins, les juristes, les psychologues, les philosophes, les historiens, les philologues qui, eux aussi, contribuent à l'amélioration de la santé, de la dignité humaine, de l'équilibre social ou de la paix internationale. D'autres encore pratiquent la recherche pour élargir les frontières de la connaissance et mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons, en biotechnologie, en mathématique, en physique et dans tant d'autres domaines. Cette recherche fait partie de notre patrimoine, elle est garante d'un humanisme qui nous est cher.

Je voudrais à présent jeter un bref regard sur le financement passé de la recherche scientifique en Communauté française. J'ai récemment revu l'évolution de la courbe de ce financement entre 1993 et 2004. En francs ou en euros constants, la courbe est plate voire, à la fin, légèrement décroissante. En d'autres termes, pendant toutes ces années, le financement de la recherche a suivi le coût de la vie, sans tenir compte de la croissance économique et sans aucun accroissement de ses moyens. Il a fallu que le Conseil des ministres européens remette au goût du jour les idées de Schumpeter à propos du lien entre l'innovation et la croissance économique pour que la plupart des gouvernements se préoccupent enfin du financement de la recherche.

En mai 2005, j'avais fait part à la commission de mon diagnostic et de mes objectifs. Au mois de juillet 2007, j'ai eu le plaisir de montrer qu'ils avaient été suivis d'effets. À cet égard, je me réfère au rapport, en insistant sur le fait que de 2005 à 2007, les crédits publics de recherche en Communauté française ont augmenté de 10,4 %.

Ceux de la Région wallonne ont augmenté de 29,4 % sous forme de moyens de paiement, plus sûrs que les moyens d'engagement.

Mes responsabilités partagées entre la Communauté française et la Région wallonne m'ont permis de développer une stratégie coordonnée et de la mettre en œuvre, tout en respectant les compétences des deux entités. Comme l'a dit le président de la commission, le but est évidemment de favoriser au maximum les synergies, les regroupements, les réseaux, et d'éviter les doublons.

Enfin, je fais appel à vous tous, parlementaires

de la Communauté française, pour que le soutien à la recherche scientifique soit notre priorité et qu'il constitue un véritable engagement. La recherche est un investissement sur le long terme ; nous n'en verrons pas les résultats demain mais bien après-demain. Je suis convaincue que, sans cet investissement, nous serons à la traîne des autres nations, notamment européennes.

En Communauté française, nous disposons de canaux bien gérés pour réussir. En premier, le FNRS qui en est le meilleur exemple. En l'an 2000, cette institution avait introduit un plan de développement. Dans la ligne de ma déclaration de 2005, je me suis donné pour mission de le mettre en œuvre dans son intégralité, et j'espère y arriver l'année prochaine. Il est en tout cas essentiel de pérenniser un tel engagement.

Un deuxième moyen sont les ARC, les actions de recherche concertée, qui permettent de financer des projets d'équipes universitaires performantes pour une durée de cinq ans et de donner l'occasion à celles-ci d'accéder, au terme de leur travail, à d'autres financements comme ceux des programmes-cadres européens.

Le troisième canal est celui des fonds spéciaux de recherche, les FSR, particulièrement destinés aux jeunes chercheurs prometteurs qui ne sont pas encore en position de se présenter sur la scène internationale, ou encore au financement de recherches moins susceptibles d'émarger à des sources extérieures.

Je vous rappelle que nous avons voté, cette année, un décret permettant l'augmentation des budgets annuels des ARC et des FSR, désormais attribués aux académies, d'un million d'euros chacun. Tant les actions concertées que les fonds spéciaux de recherche constituent le meilleur moyen d'attirer de jeunes talents dans nos universités et, surtout, de les conserver.

Je souhaite vivement que les chercheurs puissent compter sur votre soutien massif.

M. le président. – Je remercie les membres du parlement et la ministre pour la qualité de ce débat extrêmement intéressant.

Je vous propose d'interrompre ici nos travaux.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 12 h 20.*

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de M. Jean-François Istasse, président.

– *La séance est ouverte à 14 h 35.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Excusés

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : M. Roelants du Vivier, en mission à l'étranger, Mmes Bertouille et Cornet, M. Yzerbyt, pour raisons de santé, M. Wahl, empêché.

2 Questions d'actualité (Article 65 du règlement)

2.1 Question de M. Michel Lebrun à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « horaires des étudiants en année de spécialisation en médecine »

M. Michel Lebrun (cdH). – Madame la ministre, voici quelques jours la presse a publié des interviews d'étudiants en spécialisation de médecine qui disaient devoir travailler durant leur stage jusqu'à 36 heures sans interruption.

Cela me pousse à m'interroger sur leurs conditions de travail. Certes, cette situation n'est pas nouvelle et vous n'avez pas les compétences pour réglementer les stages; elles relèvent d'un autre pouvoir. Cependant, en tant que ministre responsable des universités, vous devriez au moins pouvoir attirer l'attention des universités sur le fait que travailler 36 heures sans interruption n'est de nature ni à conforter la formation du stagiaire, ni à garantir aux patients des soins de qualité. Les stagiaires travaillent sous la responsabilité d'un maître de stage mais cette responsabilité n'est souvent que théorique.

Avez-vous pris des dispositions à ce propos? Comptez-vous interpeller les universités pour les sensibiliser à ce problème?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Ce problème, qui n'est pas neuf,

n'en est pas moins préoccupant. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion l'année dernière de répondre à une question similaire.

Il faut savoir que la délivrance du master complémentaire en médecine relève de la compétence de la Communauté française alors que le stage relève du niveau fédéral et plus précisément du ministère de la Santé publique. Les hôpitaux universitaires ne sont d'ailleurs pas les seuls à organiser des stages.

Ces hôpitaux partagent avec le pouvoir fédéral la responsabilité de l'organisation de ces stages. Ils ne sont pas non plus obligés de n'employer que des étudiants stagiaires pour effectuer les gardes. Ils peuvent aussi faire appel à des médecins séniors.

L'arrêté « Colla » réglemente les stages en hôpital. Par contre, je me suis assurée que le CHU de Liège, dont la Communauté française est le pouvoir organisateur, veillait à prendre toutes les dispositions pour respecter l'arrêté.

Voilà quelle doit être la ligne directrice. Le reste est de la compétence du ministre fédéral de la Santé.

M. Michel Lebrun (cdH). – La réponse de la ministre a le mérite d'être claire. Cependant, il faut distinguer les gardes assurées par des spécialistes séniors et celles assurées par des stagiaires. Le stage implique une formation qu'il faut prendre en compte. L'arrêté « Colas » devrait être revu. Vous pourriez entreprendre cette tâche avec le prochain ministre de la Santé publique.

2.2 Question de M. Dimitri Fourny à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à « l'augmentation des cas de maltraitance »

M. Dimitri Fourny (cdH). – M. Bernard Parmentier, avocat et président de l'association luxembourgeoise des enfants maltraités (ALEM), fait état de l'augmentation depuis 2001 des cas de maltraitance dans la province du Luxembourg. C'est pourtant une région où les cas sont moins nombreux que dans des provinces plus peuplées. SOS-enfants ne peut plus traiter tous les dossiers et devrait engager deux équivalents temps plein et demi pour y arriver. Cette situation est préoccupante, d'autant que les services d'aide à la jeunesse, qui sont informés par d'autres canaux,

agissent en parallèle. Par manque de personnel certains cas de maltraitance risquent d'être ignorés ou mal suivis.

Les chiffres avancés par M. Parmentier sont-ils corrects ? Quels sont les chiffres fournis par les services judiciaires et d'aide à la jeunesse des différents arrondissements de la province de Luxembourg ? Quelles sont les demandes des associations et de la justice ? Il serait bon de faire un état de la question sur la base des différents éléments dont nous disposons.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Je tiens à rappeler qu'aujourd'hui aucune donnée chiffrée ne confirme cette augmentation. Les rapports des équipes de SOS-Enfants ne décrivent pas non plus un tel phénomène.

Quoi qu'il en soit, une augmentation du nombre de signalements pourrait aussi attester de l'efficacité des actions menées en Communauté française. En effet, nombre de cas de maltraitance seraient détectés et déclarés suite aux campagnes de sensibilisation. Le maillage de notre réseau se resserre et nous progressons en matière de prévention et de communication.

L'actualité nous a montré combien ces situations sont dramatiques. J'ai donc lancé une recherche afin d'orienter nos futures actions. Les équipes de SOS-Enfants ne sont pas nos seuls partenaires. L'ONE, les puéricultrices, les enseignants, les éducateurs et les services de l'aide à la jeunesse sont également à même de détecter et de prendre en charge de telles situations. Les résultats, dont je disposerai bientôt, nous permettront d'intensifier la lutte contre la maltraitance.

Quelles initiatives la Communauté française a-t-elle déjà prises ?

De 2004 à 2007, le budget annuel de SOS-Enfants est passé de 3 900 000 euros à 4 700 000. Les équipes ont été multipliées afin que le territoire de la Communauté française soit entièrement couvert. Nous offrons ainsi plus de services tout en réduisant les distances.

Ensuite, ce secteur connaissait le plus grand retard au regard des barèmes de la commission paritaire 305.1 du non-marchand. En effet, les équipes de SOS-Enfants étaient payées à moins de 90 % des montants en vigueur dans le secteur socio-sanitaire. Les salaires sont aujourd'hui remontés à 97 % et seront, sur la base des accords pris, à 98,8 % en 2008.

Je voudrais également rappeler que nombre d'institutions, comme les services d'aide à la jeu-

nesse (SAJ) et les services de protection judiciaire (SPJ), ont bénéficié d'un renforcement d'effectifs.

Des campagnes d'information, de communication mais aussi de formation de différents intervenants ont été entreprises. Les réseaux sociaux d'aide des familles y ont été impliqués.

Enfin, je voudrais encore souligner le travail effectué par la cellule sur la maltraitance de la Communauté française et par « Yapaka ».

Les chiffres, même s'ils ne correspondent plus à la situation actuelle, et l'étude que j'ai demandée nous permettront d'aller plus loin dans la détection de la maltraitance.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Madame la ministre, soyez attentive au fait que les chiffres avancés par le président de l'ALEM sont des données provenant de statistiques internes.

Les services d'aide à la jeunesse constatent également une augmentation des cas de maltraitance. Ils nous signalent par ailleurs leur incapacité à répondre à tous ces cas, ce qui cause parfois des drames extrêmement importants tels que ceux rencontrés récemment dans de ternes affaires judiciaires.

Je note cependant une évolution positive des moyens humains et financiers qui ont été développés et je vous invite à établir le cadastre le plus vite possible. Nous pourrions ainsi mieux évaluer les besoins du secteur.

2.3 Question de M. Senesael à Mme Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative « au minerval modeste »

2.4 Question de Mme Persoons à Mme Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative « aux conditions d'octroi du minerval intermédiaire »

2.5 Question de Mme Corbisier-Hagon à Mme Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative « au minerval 'étudiants modestes' »

M. le président. – Je propose de joindre ces trois questions. (*Assentiment*)

M. Daniel Senesael (PS). – La presse nous a récemment alertés sur le minerval sollicité par cer-

taines universités. Le montant « classique », de 778 euros, peut-être réduit selon les différents statuts de boursier. Des réductions sont également prévues pour les étudiants dont la famille touche trop pour bénéficier d'une bourse sans pour autant pouvoir s'acquitter du montant demandé.

La Fédération des étudiants francophones (FEF) nous interpelle pour dénoncer certaines pratiques. En effet, des universités introduisent des critères tels que la réussite d'un examen ou la nationalité dans le calcul du minerval.

Madame la ministre, vous vous êtes insurgée contre de telles pratiques. Dès lors, qu'allez-vous mettre en place pour que la législation soit respectée ?

Par ailleurs, comment allez-vous réagir à la déclaration de la FEF qui dit soutenir les étudiants qui comptent interpeller le Conseil d'État ?

Mme Caroline Persoons (MR). – Madame la ministre, lorsque je vous avais interrogée sur les conditions de réduction du minerval dans les hautes écoles pour les étudiants de condition modeste, vous m'aviez répondu que le seul critère était celui des revenus.

Or, il semblerait, selon un communiqué de la FEF, que certaines universités assortissent quand même ce minerval réduit de conditions académiques.

Avez-vous eu connaissance de tels cas ? Quelles sont vos réactions ? Y a-t-il des applications différentes selon que l'étudiant suive les cours dans l'enseignement universitaire ou non universitaire ?

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Madame la ministre, tout le monde a pu lire les déclarations de la FEF ainsi que votre réaction.

Deux questions sont inévitables. Cette pratique existe-t-elle ? Avez-vous constaté que ce minerval intermédiaire n'était pas appliqué dans certains cas ? Ce serait d'autant plus grave que nous avons voté un décret selon lequel l'enseignement supérieur devait procéder de la même manière que les universités. Par ailleurs, quelles actions pouvez-vous entreprendre afin que la voie légale soit suivie ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Mesdames et messieurs les députés, lors d'une précédente question de Mme Persoons, j'avais en effet répondu que seule la condition de revenus devait être remplie pour bénéficier du minerval intermédiaire. Les critères académiques

ou autres ne peuvent donc pas intervenir. Le parlement de la Communauté française a par ailleurs voté l'extension à l'enseignement non universitaire de ce taux intermédiaire.

Il est possible qu'il existe des cas où ce taux n'est pas appliqué correctement. J'invite ceux ou celles qui ont le sentiment que les décrets ne sont pas respectés, à m'en faire part ou à en informer les commissaires du gouvernement dont la mission est de veiller à la bonne application des décrets.

J'ajoute que l'article 36 *bis* inséré par le décret « Bologne » du 31 mars 2004 prévoit pour les universités une compensation financière de ces droits réduits. Les universités n'ont donc aucun intérêt à ne pas appliquer le décret.

Mme Caroline Persoons (MR). – Des universités sont parfois réticentes vu l'affaiblissement de leurs finances. Il y a peut-être des rappels à faire sur la base de l'article 36 *bis*. La démocratisation de l'enseignement supérieur est importante. Elle ne peut se faire sur le dos des universités.

2.6 Question de Mme Bonni à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, ayant pour objet « le plan cancer de toute urgence ; le livre blanc sur la prise en charge du cancer en Belgique »

2.7 Question de M. Paul Galand à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, ayant pour objet « comment la Communauté française compte-t-elle répondre aux constats et recommandations du livre blanc »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

Mme Véronique Bonni (PS). – Loin de moi l'intention de m'immiscer dans le débat prévu en réunion de commission de demain mais au vu de l'actualité de ce week-end, je me devais de vous interroger. En effet, onze experts belges ont déposé un Livre blanc du cancer qui propose notamment l'instauration d'un plan intégré de la prise en charge de la maladie ainsi que la création d'un institut national du cancer. La prévention, qualifiée de « déficiente », est lourdement critiquée ainsi que la recherche qui est trop faiblement soutenue.

Madame la ministre, avez-vous pris connaissance des conclusions de ce Livre blanc ? Quelles mesures comptez-vous prendre dans les matières qui sont les vôtres ? Établirez-vous des synergies avec Mme Simonet qui a la charge de la recherche scientifique ? Souhaitez-vous impulser la recherche

scientifique au niveau fédéral? Quant au budget 2008, quelle politique comptez-vous mettre en œuvre? Pensez-vous établir des synergies avec l'État fédéral? Enfin, quelles sont les conclusions de l'évaluation de la recherche mise en place à l'époque par M. Demotte?

M. Paul Galand (ECOLO). – Je me réjouis de la présence de Mme Simonet et de Mme Fonck car le Livre blanc pointe aussi, outre le problème de la recherche et de son financement, le problème du *numerus clausus* et de la prévision du manque de médecins et d'experts formés en oncologie. Nous ne pouvons pas demander à la Communauté française d'en supporter seule la charge. L'État fédéral et l'Europe doivent y prendre une part également. Le Livre blanc fait d'ailleurs appel aussi au gouvernement fédéral pour que les différentes entités fédérées coopèrent.

Demain aura lieu un débat sur le cancer à la commission de la Santé. Il sera présidé par M. Jacques Gennen car je serai au Burkina Faso en mission pour l'APF et le réseau de lutte contre le sida. Il y sera fait mention essentiellement du cancer du sein. Mais c'est sur le cancer, de manière générale, que la coopération fédérale doit avancer et en particulier sur la nécessité d'obtenir l'outil indispensable – les experts insistent également sur ce point – à savoir un registre du cancer fiable afin d'établir un lien avec la cartographie des cas de cancers et les facteurs environnementaux.

Le rapport insiste sur la lutte contre le tabagisme, qui constitue certainement, avec la promotion d'une alimentation saine, la mesure de prévention du cancer la plus efficace. Vous l'avez dit, dans ce domaine le rôle des PSE doit être soutenu. J'espère que tout est fait aux échelons fédéral, régional et communautaire pour promouvoir la qualité de l'alimentation.

Chez la femme, c'est le cancer du sein qui a la plus grande fréquence et nous avons prévu d'en discuter demain en commission; chez l'homme, c'est le cancer de la prostate, avec celui des poumons, dont je souhaiterais qu'on parle également.

Avant de nous lancer dans d'ambitieux programmes de prévention, tirons les enseignements du dépistage du cancer du sein et identifions ses lacunes pour améliorer l'efficacité des campagnes futures.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Je vous ai communiqué une série de chiffres sur le sujet ce matin en commission. Bien entendu, nous ne pouvons pas évoquer ici toutes les pistes envisagées et les actions menées en Communauté française.

Toutefois, voici quelques éléments de réponse.

L'objectif premier doit être la mise en œuvre d'une stratégie collective contre le cancer tant pour le dépistage que pour les moyens financiers consacrés aux traitements et, surtout, à leur accès – je rappelle que le débours personnel pour le patient est en constante évolution. Mon parti a d'ailleurs déposé au parlement fédéral une série de propositions visant à organiser la lutte contre les cancers.

Le registre du cancer, qui relève des compétences de la Communauté française et qui n'était plus financé depuis plusieurs années, a été réactivé grâce à un accord conclu entre pouvoir fédéral, Communauté flamande et Communauté française. Il est en cours de mise à jour et nous permettra de disposer de données objectives sur l'incidence des cancers et sur la mortalité induite, mais également d'une cartographie. Nous pourrions ainsi identifier d'éventuelles zones géographiques où l'incidence de certains cancers est plus élevée et établir de la sorte le rapport avec la présence de produits toxiques et certaines données environnementales.

En matière de prévention, plusieurs actions sont menées contre le tabac ou en faveur d'une alimentation saine et d'une hygiène de vie. La présence de sel dans les aliments et sa consommation par exemple sont connus pour avoir un lien avec certains types de cancers.

Pour le dépistage, trois enjeux me paraissent importants.

D'abord, le cancer du sein. Il faut tirer des enseignements sur la manière dont le programme du dépistage et son déroulement ont été mis en place. Depuis trois ans, on a cherché à convaincre les femmes de 50 à 69 ans – qui est la tranche d'âge ciblée par la Commission européenne – d'aller faire un mammotest. Le travail de communication a été réalisé par des campagnes grand public ou par l'entremise d'associations. Médecins généralistes, gynécologues et radiologues ont également été contactés pour les convaincre de l'utilité de procéder à un mammotest dans le cadre du bilan sénologique. Un nouveau programme de traitement numérique du dépistage sera proposé prochainement au gouvernement. Maintenir l'analogique aurait condamné à la fermeture une série d'unités agréées pour le mammotest.

De nouvelles campagnes de communication devront être organisées afin de pousser davantage de femmes à passer ce test capital qui est gratuit et permet de détecter les cancers à un stade précoce. Il est par là plus efficace et permet de réduire la mortalité.

J'en viens maintenant au cancer colorectal. C'est un des cancers les plus fréquents tant chez les hommes que chez les femmes. L'enjeu est également important puisque le KCE (le Centre fédéral d'expertise des soins de santé) avait recommandé de mettre en place un programme de dépistage, ce qui fut largement souligné dans la littérature internationale. Nous y avons réfléchi en tenant compte des erreurs et difficultés apparues dans le programme du cancer du sein. Nous avons travaillé avec les gastro-entérologues et les médecins afin d'obtenir l'adhésion du monde médical à ce programme. Il viendra sur la table lors des négociations du budget 2008 et permettra, à partir de 50 ans, de réaliser un test permettant d'identifier de manière précoce la présence éventuelle d'un cancer colorectal.

Enfin, je voudrais dire un dernier mot sur le cancer du col de l'utérus. Sans vouloir rouvrir le débat sur la vaccination par le Gardasil, la question de son remboursement est l'occasion de rappeler l'enjeu du dépistage qui offre l'opportunité de reparler de contraception ou de l'utilisation du préservatif dans le cadre du sida et des maladies sexuellement transmissibles.

Concernant la recherche, je ne suis pas Mme Simonet, mais je peux vous dire que, grâce au FNRS, il existe une série de programmes, notamment de recherche fondamentale sur les nouvelles options thérapeutiques ou de recherche clinique.

Je suis donc d'accord de développer une stratégie plus large mais, à mon sens, elle doit partir du fédéral et j'espère que ce sera le cas dans les prochains mois.

Mme Véronique Bonni (PS). – Je voudrais remercier la ministre pour les précisions qu'elle nous a apportées. Je lisais ce midi qu'octobre est le mois international du cancer du sein. C'est bien mais il faut se mobiliser toute l'année car le cancer est un véritable drame. Nous devons faire un effort considérable tant dans la recherche que dans la prévention, le dépistage et le soutien. Il était important de mettre sur pied des coordinations entre les différentes entités. On vous soutiendra de tout cœur pour votre budget.

M. Paul Galand (ECOLO). – Merci, monsieur le président, de nous avoir laissé déborder du temps imparti. Merci madame la ministre d'avoir complété ce qui a été dit ce matin. Le débat de la commission de demain s'annonce fort intéressant. Je connais les limites budgétaires et même en tant que parlementaire de l'opposition, je ne veux pas laisser croire que l'on peut faire plus que ce que le budget permet. Ce serait donner de faux

espoirs à la population ce qui peut s'avérer dangereux quand on aborde des sujets aussi délicats. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté pour que l'on soit très actifs dans la recherche de sources de budgets aussi à d'autres niveaux de l'UE. Il est peut-être utile de donner une précision chiffrée en terme d'épidémiologie et de santé publique : si le cancer le plus meurtrier chez l'homme est le cancer du poumon, le plus fréquent est celui de la prostate.

Rappelons que nous avons obtenu que ce soit le fédéral qui paye l'acte technique du mammotest. Il faut rester dans cette ligne pour ne pas surcharger nos budgets. N'oublions pas que l'Inami représente l'égalité des citoyens devant la santé. C'est donc l'Inami qui doit payer les actes techniques et les produits, tandis que l'organisation sur le terrain relève des Communautés, en vertu du principe de subsidiarité.

2.8 Question de Mme Véronique Jamoulle à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, relative au « strict respect des dispositions législatives et décrétales en matière de propagande politique au sein des écoles »

Mme Véronique Jamoulle (PS). – En avril 2007, nous avons adopté un décret modifiant la loi de mai 1959 dite « du Pacte scolaire ». Il s'agissait d'améliorer le dispositif visant à protéger les écoles, les directeurs et nos élèves d'intrusions variées. À l'époque nous avons essentiellement en tête la publicité commerciale mais il est évident que la propagande politique est également concernée par ce décret. Lors du vote, le groupe MR s'était abstenu et, si mes souvenirs sont bons, l'une de ses représentantes justifiait cette abstention par la crainte que le décret ne fasse pas suffisamment obstacle à l'intrusion de la propagande politique dans les écoles.

Quoi qu'il en soit, il nous appartient à tous de respecter les dispositions législatives et décrétales. J'ai donc été un peu étonnée lorsque des directeurs d'école m'ont appelée, choqués d'avoir reçu le livre bleu de l'enseignement du MR accompagné d'une lettre rappelant les priorités de ce parti en matière d'éducation.

Ne s'agit-il pas là d'une violation claire de dispositions décrétales et législatives ? Si oui, pensez-vous saisir la commission *ad hoc* que nous avons créée avec le décret de 2007 ? Par ailleurs, plutôt que les directeurs soient obligés de nous interpellier, ne vaudrait-il pas mieux leur faire connaître les

dispositions du décret de 2007 qui leur permet de saisir eux-mêmes la commission ?

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Il s’agissait d’une enveloppe fermée adressée personnellement aux directeurs d’établissement !

M. le président. – Pour les questions d’actualité, seule madame la ministre va répondre.

Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l’Enseignement obligatoire. – Il est exact qu’une commission a été mise sur pied en avril 2007 suite au vote du décret sur la publicité dans les écoles. Ce texte permet de contrôler les dérapages en matière de propagande ou de publicité dans une école. Tout comme nous avons abordé le problème des banques qui faisaient du *lobbying* dans les écoles, nous avons abordé le problème de la propagande politique. S’il n’est pas interdit à une banque d’adresser un courrier à un directeur d’école, il en est de même pour un groupe politique, même si la procédure qui a été choisie par le MR ...

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Il est vrai que vous ne l’avez jamais fait !

Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l’Enseignement obligatoire. – ... est peu respectueuse de l’environnement scolaire. Le décret portant sur la publicité dans les écoles ne gère pas cette problématique et n’interdit pas à un groupe ou à une entreprise de prendre contact avec un directeur d’école.

Par contre, il n’est pas acceptable que le directeur d’école utilise un document envoyé par un groupe politique à des fins de propagande à l’école. La circulaire envoyée aux écoles à propos du décret sur la publicité dans les écoles rappelle aux directeurs des établissements ce qu’il convient de faire à la réception de tels documents afin de ne pas enfreindre la législation.

Le directeur de l’école doit faire preuve de déontologie et respecter la loi antipropagande. En cas de mauvais jugement de sa part, les parents, les enseignants ou tout citoyen a la possibilité de saisir la commission. Même si je pense que la méthode est peu respectueuse de l’environnement scolaire, il convient d’examiner la réaction des directions d’école devant de tels documents.

Mme Véronique Jamouille (PS). – Je partage le point de vue de la ministre à propos de la méthode et je la remercie de nous avoir précisé le cadre dans lequel nous travaillons.

2.9 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l’Enseignement obligatoire relative au « prix école-entreprise ».

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Madame la ministre-présidente, le 2 octobre 2007, vous avez lancé à Namur le prix « école-entreprise », en collaboration avec le ministre Tarrabella et l’Union wallonne des Entreprises. Ce concours a pour objectif de récompenser les élèves qui proposeraient une initiative d’entreprise. Il est organisé pour les élèves du troisième degré de l’enseignement ainsi que pour ceux de l’enseignement en alternance.

Si l’objectif de ce prix est louable, en incitant des jeunes à entreprendre, peut-il aussi être organisé dans les écoles bruxelloises, en accord avec vos déclarations de solidarité entre francophones ? Pourquoi ne pas avoir collaboré avec l’EFPME ?

Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l’Enseignement obligatoire. – Même si la conférence de presse a eu lieu à Namur, le concours est destiné également aux écoles de la Région bruxelloise. J’ai présenté les centres de technologie avancée à l’Athénée Serge Creuz à Molenbeek, et personne en Wallonie ne m’a interpellée à ce sujet ! La Communauté française, c’est la Wallonie et c’est Bruxelles ! Je serai sur les deux territoires pour parler de l’école.

Le concours « école-entreprise » concerne toutes les écoles de la Communauté française, tous réseaux confondus. Les IFA-PME wallons peuvent déposer des dossiers, car un accord a été conclu avec M. Tarrabella, ministre de la formation professionnelle. Nous avons également approché l’EFPME bruxellois, mais leur ministre de tutelle a préféré ne pas participer à ce concours. Par contre, l’Agence bruxelloise de l’entreprise est un de nos partenaires pour trouver et mettre sur pied les binômes école-entreprise dans Bruxelles.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je ne critiquais pas votre présentation à Namur mais l’information dont je disposais ne mentionnait pas Bruxelles. Je souhaitais savoir si l’EFPME avait été associé, vu vos déclarations sur la solidarité Wallonie-Bruxelles. Je vous remercie pour les éléments de réponse que vous avez apportés.

2.10 Question de M. Bracaval à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire sur « les échelles barémiques de certaines fonctions de promotion et de sélection »

M. Philippe Bracaval (MR). – Un projet d'arrêté de gouvernement aurait pour effet de modifier la dévolution des échelles barémiques pour certaines catégories de personnel de l'enseignement technique, les chefs de travaux et les chefs d'atelier. Ceci aurait un effet sur leur rémunération. Pouvez-vous apporter des précisions sur ce projet ?

Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire . – Ce projet d'arrêté a été adopté en première lecture le 5 octobre par le gouvernement. Il est maintenant soumis à la concertation officielle avec les différents acteurs, c'est-à-dire les pouvoirs organisateurs et les syndicats.

Le projet concerne toutes les fonctions de promotion, et pas uniquement les chefs de travaux ou d'atelier. Il permet de régler des situations difficiles existant depuis 1999, ce qui rencontre les attentes des syndicats et des pouvoirs organisateurs. Lors d'une remise en ordre des échelles, il y a des gagnants et des perdants. Il est cependant prévu des mesures transitoires qui permettent le maintien des échelles barémiques pour les personnes actuellement en place. À l'avenir, des ajustements auront lieu, mais ils conserveront ces mesures transitoires.

3 Conseil supérieur de l'audiovisuel

3.1 Désignation d'un membre du collège d'autorisation et de contrôle, en remplacement de M. Pierre-Dominique Schmidt

M. le président. – Conformément à l'article 136, § 1er, alinéa 2 du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion, le parlement est invité à désigner un membre du collège d'autorisation et de contrôle.

Par lettre du 2 octobre 2007, M. Walry, président du groupe socialiste, m'a communiqué le nom de M. Heyneman, en remplacement de M. Schmidt.

La parole est à M. Petitjean.

M. Charles Petitjean (FN). – Qui est ce monsieur, et quelles sont ses qualifications ? Il me paraît important de le savoir !

M. le président. – J'ai simplement demandé

que le nom d'une personne me soit présenté, monsieur le député.

Y a-t-il des objections ? (*Non*)

Il en est pris acte.

Cette désignation sera communiquée à Mme Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse.

4 Interpellation de M. Charles Janssens à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, sur « les questions déontologiques que pose le traitement de l'information sur la présence d'amiante dans les bâtiments scolaires par RTL-TVi » (Article 59 du règlement)

M. Charles Janssens (PS). – Cette interpellation était déjà à l'ordre du jour lors de notre séance de rentrée du 20 septembre, et était jointe à des interpellations portant sur le problème et la gestion de la présence d'amiante dans les bâtiments scolaires suite au cas dénoncé à l'Athénée d'Aywaille.

Madame la ministre, comme vous étiez en mission à l'étranger, j'ai préféré postposer mon interpellation afin que nous ayons ensemble une réflexion ciblée sur le véritable objet de mes questions. En effet, au-delà du fond, à savoir la présence ou non d'amiante dans les bâtiments, ce qui m'a frappé dans cette affaire est le traitement de cette information, et plus particulièrement les questions déontologiques qu'elle soulève.

Je me permets tout d'abord d'ouvrir une parenthèse : je suis étonné que certains de mes collègues ne vous aient pas interrogée, voire ne se soient pas interrogés sur cette manière de traiter l'information.

Où sont donc passés les indignés de tous bords qui, après le 13 décembre 2006, estimaient que la rigueur déontologique avait été malmenée et exigeaient des sanctions à l'égard de la chaîne de télévision publique ? Force est de constater que cette faculté d'indignation s'est largement amoindrie ! Mais nous savons à quel point l'indignation peut être sélective, il nous faut vivre avec cet état de fait. Nous en avons vu d'autres, passons donc à autre chose. Fin de la parenthèse.

Lors d'une émission pourtant consacrée et reconnue par l'ensemble des téléspectateurs comme une émission de décryptage pédagogique des enjeux politiques et sociétaux, j'ai pu, à l'instar des téléspectateurs présents, entendre un témoin ano-

nyme – dans une mise en scène qui conviendrait mieux à l'interview d'un autonomiste corse ou d'un membre de l'IRA ou de l'ETA – faire des révélations sur de prétendues menaces de mort pesant sur nos bambins. L'école incriminée n'était même pas identifiée. . .

Passons sur les péripéties et les retards de réaction que ce mode de communication implique. Des interpellations ont été développées à ce propos dans cet hémicycle, le mois dernier. L'essentiel concerne la forme prise par cette information.

Je pense toutefois que nous devons aussi dénoncer les abus que nous observons. Il faut réagir face à une dérive qui met en péril la qualité de l'information aux téléspectateurs. Le traitement de l'information qui nous a été soumise ainsi que la mise en scène dramatique sont-ils réellement conformes au règlement intérieur relatif à l'objectivité ? Par ailleurs, se pose la question de la dépendance face aux canaux de diffusion qui empêchent les réactions immédiates. Quand on joue avec la fibre émotionnelle, où est la limite ? Elle est de nature déontologique, mais elle doit également reposer sur des fondements communs et admis par tous. Nous ne pouvons anticiper le résultat d'un travail d'examen qui doit avoir lieu entre les différents acteurs ni nous substituer à ces derniers.

N'est-il pas grand temps de réfléchir en profondeur sur ces questions et d'avoir des engagements fermes des éditeurs de service ? Ce sujet a été évoqué lors de la journée de débats au parlement sur la spectacularisation du politique. Chacun s'était engagé à dialoguer et à fixer des balises. Ne faudrait-il pas reprendre la balle au bond et rassembler les acteurs concernés pour les mettre face à leurs responsabilités ? Nous ne pouvons cautionner la course à l'audience, même dans une entreprise privée, lorsque celle-ci a pour effet de jeter l'émoi dans la population sans que celle-ci n'ait les moyens de prendre du recul dans un délai raisonnable. Se pose ici la question inévitable du Conseil de déontologie journalistique et de sa mise en œuvre qui, j'espère, sera prochaine.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Nous disposons, en Communauté française, d'un organe de régulation indépendant, qui contrôle le respect des dispositifs légaux par nos éditeurs de services audiovisuels. Il s'agit du Conseil supérieur de l'audiovisuel, tel qu'il existe depuis dix ans. Cela étant, on constate bien souvent qu'une série de questions ne trouvent pas de réponse absolue dans nos décrets. En effet, certains concepts restent, malgré tous les efforts de codification, ouverts à une marge d'appréciation. C'est le cas des notions d'« objectivité » ou

de « dignité humaine ». Les rapides évolutions des technologies et des pratiques ou encore la concurrence parfois acharnée entre les organes de presse soulèvent également des interrogations auxquelles il semble difficile de répondre avec les outils juridiques existants.

Cette situation est particulièrement sensible dans le domaine du traitement de l'information. La diffusion de l'émission *Bye-bye Belgium* en décembre 2006 et le témoignage anonyme évoquant une menace vitale liée à la présence d'amiante dans des bâtiments scolaires de la Communauté française sont deux exemples récents qui soulèvent moult questions.

Incontestablement, elles touchent de près ou de loin à la déontologie journalistique.

Dès lors, il me semble important que ces débats soient ouverts dans un cadre qui tienne compte des spécificités de la pratique journalistique, en toute indépendance des pouvoirs politique et économique.

J'ai décidé d'accompagner la mise en place d'un conseil de déontologie journalistique, à l'initiative du secteur. Je pense répondre à une nécessité et réaliser ainsi une avancée importante. En effet, d'après moi, une autorégulation responsable du secteur peut constituer un apport.

Il me paraît important d'impliquer non seulement les éditeurs de services audiovisuels, mais aussi les organes de presse écrite et de l'Internet ainsi que les journalistes. Je veux les inviter à définir ensemble des pratiques professionnelles qui constitueront des balises auxquelles chacun pourra et devra se référer.

Ce cadre représentera une garantie pour le public et les utilisateurs, mais aussi un garde-fou dans la concurrence entre les éditeurs de presse. L'activité journalistique sera dès lors protégée par des règles, ce qui paraît nécessaire dans un métier où la responsabilité sociale est si importante.

Mon cabinet et les représentants du secteur finalisent les textes. Le conseil de déontologie journalistique pourra ainsi être opérationnel dès le début 2008. Je peux déjà vous annoncer qu'une allocation de base est prévue à cet effet. Nous y reviendrons demain.

M. Charles Janssens (PS). – Je prends rendez-vous avec vous dès demain, madame la ministre. Je suis heureux que vous soyez attentive à ce problème de société. Nous devons transcender nos divergences politiques pour lutter plus efficacement contre ce phénomène.

Nous devons réfléchir à la déontologie du trai-

tement de l'information. Vous dites qu'un problème est survenu le 13 décembre. Je pense que des témoignages non vérifiables et anonymes doivent être distingués d'une émission de fiction réalisée avec créativité, telle que celle de la RTBF ce jour-là.

Le traitement de l'information n'exclut pas l'imagination ou l'impertinence. J'en suis un grand partisan. Cependant, nous ne pouvons déroger à certaines règles. Je souhaite que ces dérives ne s'étendent pas à d'autres mondes que celui de l'information. Je souhaite ne pas avoir, demain, à vous interpellé masqué ou la voix brouillée à cette tribune.

M. le président. – L'incident est clos.

5 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation de Mme Julie de Grootte à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à « l'avenir de TV5 Monde » est retirée.

6 Interpellations jointes (Article 59 du règlement)

6.1 Interpellation de M. Laurent Devin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, concernant la « sauvegarde du caractère multilatéral francophone et la diversité culturelle au sein de TV5 Monde »

6.2 Interpellation de M. Richard Miller à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, ayant pour objet « la diffusion par Pékin d'une chaîne d'information francophone à vocation mondiale et la situation de TV5 »

M. Laurent Devin (PS). – Lors des Journées Culture France qui se sont tenues en juillet dernier et de la réunion du 30 août des hauts fonctionnaires en charge de TV5 à Bienne, l'avenir de TV5 Monde a été abordé.

La France affirme sa volonté de promouvoir des complémentarités entre France 24, RFI et TV5, au risque de déséquilibrer, à son profit, la balance actuelle entre les différentes parties prenantes. Le gouvernement de la Communauté française a exprimé, par votre voix, madame la ministre, sa prudence à l'égard du mouvement enclenché.

Si j'ai bien lu, nos représentants ont défendu à Bienne un certain nombre de positions et de prérequis, tels que la sauvegarde du caractère généraliste et multilatéral francophone de la chaîne, le partage de compétences en matière de distribution et de commercialisation au profit de France 24 sans risque concurrentiel pour TV5, l'analyse technique et concertée par l'ensemble des partenaires avant d'éventuels rapprochements, la mise en garde contre une dérive éditoriale fondée sur l'unilatéralité de l'information.

N'ayant pas obtenu tous les apaisements sur ces questions et inquiète pour l'avenir de TV5 Monde, plus particulièrement pour la diversité des approches en matière d'information, vous avez pris les devants en adressant un courrier au ministre français afin d'obtenir des garanties sur le respect des partenaires du projet.

Je vous félicite de votre vigilance et de la rapidité de réaction dont vous avez fait preuve. Mme la ministre-présidente vous a d'ailleurs soutenue à cet égard.

Plus précisément, avez-vous déjà obtenu des informations de la part de la France depuis votre missive ? Par ailleurs, envisagez-vous une concertation avec les autres parties prenantes à TV5 en vue d'adopter, le cas échéant, une attitude commune ? Lorsque l'heure est à la division, laquelle n'aboutit jamais qu'à un bref plaisir immédiat et donne moins de fruits sur le long terme, il convient de privilégier une coopération intelligente dans le respect de chacun.

Le portail internet pourrait aussi se révéler une opportunité pour tous les opérateurs publics liés au projet TV5 Monde. Sa modernisation est souhaitable à partir du moment où elle repose sur le progrès et non pas sur l'affaiblissement des moins nantis, les autres États intervenant pour une moindre part financière que la France, et l'appauvrissement de l'offre.

M. Richard Miller (MR). – Mon interpellation est complémentaire à celle de M. Devin. En effet, le développement de l'audiovisuel mondial constitue une autre facette du problème.

Le 1er octobre, jour de la fête nationale chinoise, les autorités de Pékin auraient lancé deux nouvelles chaînes de télévision à vocation mondiale, l'une en langue espagnole, l'autre en langue française. Celles-ci, de même que celle qui existe déjà en langue anglaise, ne sont visibles en Chine que dans les hôtels de catégorie internationale, les hôtels de luxe, mais sont diffusées sur l'Europe, le continent américain et l'Afrique.

Même si, sur le territoire chinois, la liberté de

la presse est encore fort timide et si les chaînes étrangères comme BBC World, CNN ou TV5 – je souhaiterais d'ailleurs recevoir des informations sur sa présence en Chine – ne sont pas captables sans antennes satellitaires, par ailleurs hors de prix pour la population chinoise, Pékin semble vouloir s'affirmer en tant qu'acteur majeur de l'audiovisuel international.

Il est évident que pour les chaînes occidentales, européennes et américaines, c'est un enjeu de dimension mondiale qui s'ouvre. On peut d'ailleurs s'attendre, à côté des initiatives chinoises et de la chaîne arabe Al-Jazira, à voir émerger d'autres chaînes d'information à partir de la Russie ou de l'Inde. Quoi qu'il en soit, la concurrence sur le marché mondial de l'audiovisuel est bel et bien lancée et requiert des moyens financiers considérables. À ce sujet, dans l'éditorial du quotidien *Le Monde* de ce 29 septembre, nos voisins français, nos partenaires au sein de TV5, estimaient que la France ne manque pas d'atouts : « L'agence France-Presse, seule grande agence de presse mondiale non anglophone, en est un. La notoriété de TV5 et de RFI participe également de ce rayonnement de la France. Pourtant, notre pays souffre d'une trop grande dispersion de moyens. Entre TV5 Monde, RFI, France 24, Euronews, Canal France International, plus personne ne s'y retrouve et il est vraisemblable que les trois cent millions d'euros dont sont dotés, globalement, ces organismes seraient mieux utilisés si ceux-ci coopéraient plus

Quel est actuellement le montant de la dotation de la Communauté française à TV5 ? Quel est le montant de la participation française ?

Quelle est l'attitude de la France par rapport à TV5 ? Ressent-on une volonté française de se dégager de cette structure télévisuelle de la francophonie ? Dans l'affirmative, quelle est l'attitude défendue par la Communauté française et quelles seraient les nouvelles orientations explorées ? Avez-vous reçu une réponse au courrier que vous avez adressé ?

Y a-t-il des projets européens à vocation mondiale ?

Enfin, dans la mesure où un dirigeant de la télévision chinoise francophone a déclaré qu'un objectif prioritaire de cette chaîne était le public d'Afrique francophone, et ce au moment où la Chine tente de conquérir les marchés des pays du sud de la Méditerranée et de l'Afrique centrale, TV5 envisage-t-elle une politique audiovisuelle plus offensive en Afrique et en Méditerranée ?

M. le président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Charles Petitjean (FN). – Madame la ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les interpellations de mes deux collègues. Les propos de M. Miller m'amènent à intervenir.

Pour la francophonie, l'Afrique est l'un des principaux enjeux. Il existe déjà une radio-télévision qui émet à partir de Tripoli et qui s'appelle « La voix de l'Afrique ». Elle est très écoutée partout sur le continent africain. Elle prépare également la médiatisation de la tournée du président libyen dans de nombreux pays africains.

J'aimerais donc savoir comment TV5, qui était jusqu'il y a cinq ou six ans le principal outil de communication entre francophones, va pouvoir réagir pour maintenir son taux d'écoute en Afrique. Il me semble qu'il y a là des initiatives à prendre, notamment en collaboration avec nos voisins français, même si quelques notes discordantes se font entendre actuellement.

M. le président. – La parole est à M. Galand

M. Paul Galand (ECOLO). – Monsieur le président, je voudrais réagir en tant que vice-président de la section de l'APF.

Je rejoins les précédents intervenants à propos du rôle de TV5 dans le rayonnement de la Francophonie. Cependant, je regrette que les activités parlementaires de cette Francophonie ne soient pas suffisamment répercutées par cette chaîne. Cela valoriserait le travail parlementaire, démocratique, culturel et de coopération interfrancophone.

Il est dommage que tous ces travaux n'aient pas d'écho. Dans la coopération Nord-Sud, il faudrait solliciter la participation plus active de ces pays dans la structure même de TV5 pour qu'ils se sentent plus impliqués dans l'avenir de cette chaîne.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – La réunion des hauts fonctionnaires en charge de TV5 Monde, à Bienne, en Suisse le 30 août 2007, a été la première occasion d'examiner, entre gouvernements dits bailleurs de fonds, la demande de la France d'effectuer des rapprochements au sein de ce qu'il est convenu d'appeler l'audiovisuel extérieur français, un espace qui regroupe TV5 Monde, France 24 et RFI, mais ni Arte ni Euronews dans lesquelles la RTBF, donc la Communauté française, est également présente.

D'après les représentants de la Communauté française qui y assistaient, la réunion de Bienne fut constructive. Dans la mesure où les déclarations officielles françaises n'étaient pas assez

rassurantes, j'ai jugé utile de m'adresser à mon collègue chargé du dossier TV5 Monde, le ministre français des Affaires étrangères, M. Bernard Kouchner.

Dans ce courrier du 31 août 2007 adressé à mon homologue français, j'ai fait part de mes craintes quant à la tournure prise en France par les discussions sur la réforme de l'audiovisuel français et j'ai rappelé l'attachement de la Communauté française à une chaîne multilatérale francophone et généraliste, marque de fabrique qui a fait la réputation et la place de TV5 Monde dans l'univers des médias télévisuels internationaux.

La France a réagi très rapidement à ce courrier et M. Georges-Marc Benamou, conseiller chargé du dossier de la réforme de l'audiovisuel extérieur de l'Elysée, a pris contact avec moi pour indiquer que les gouvernements bailleurs de fonds de TV5 Monde seraient écoutés dans le cadre de cette réforme dès avant que le président de la République n'ait le rapport final.

Par la suite, j'ai reçu de nouvelles assurances sur l'association étroite des gouvernements non français à la décision de réforme pouvant toucher à TV5 Monde. La rencontre avec ma collègue Christine Albanel chargée de la Culture et de la Communication, le 21 septembre 2007, à Séville et la réponse à mon courrier du ministre Kouchner vont dans le même sens.

Plusieurs échos m'indiquent que mon initiative a été positivement accueillie tant au Québec qu'en Suisse. Concernant la place de TV5 Monde dans la réforme de l'audiovisuel extérieur français, d'autres assurances sont données dans le travail d'expertise entamé depuis la réunion de Bienne. Un groupe de travail *ad hoc* a été constitué en vue de répondre à des questions techniques quant à de possibles rapprochements, des collaborations entre TV5 Monde et d'autres opérateurs audiovisuels français. Ce groupe de travail pourra compter sur l'expérience d'un administrateur de TV5 Monde qui est aussi un professionnel de la télévision de la RTBF.

Les résultats de ce groupe de travail seront soumis au ministre. Si des rapprochements peuvent être opérés sans dénaturer TV5 Monde, je serai la première à les soutenir.

Bien entendu, des contacts préalables seront pris avec les gouvernements bailleurs de fonds canadien, québécois et suisse afin d'adresser un message ferme et amical à la France.

Il faut toutefois être aussi conscient du fait que l'engagement important de la France dans un outil médiatique multilatéral francophone et

l'ouverture d'un dialogue avec les gouvernements bailleurs de fonds sur l'évolution de l'audiovisuel extérieur français supposent un engagement équilibré de ces partenaires dans le financement de TV5 Monde. C'est à ces conditions que la France continuera à investir dans une chaîne multilatérale francophone.

La RTBF détient une part du capital de la SA TV5 Monde pour le compte de la Communauté française; cette exigence figure dans le contrat de gestion de la RTBF.

La participation de la Communauté française à TV5 Monde s'opère en principe de deux manières : la Communauté française verse via la RTBF une subvention annuelle correspondant à 1/9^e des budgets classés comme des frais communs à la chaîne internationale, c'est-à-dire 4 462 000 euros en 2007. À cela s'ajoute une contribution aux frais engagés par la RTBF pour sa participation au projet TV5 Monde pour un budget d'environ 730 000 euros en 2007.

Comme tous les radiodiffuseurs, TV5 Monde doit faire face à des accroissements de dépenses qui dépassent l'augmentation de l'indice des prix. Depuis quelques années une indexation de la subvention de l'ordre de 2,5 % a été régulièrement décidée par les ministres responsables de la chaîne. Toutefois, pour renforcer sa position internationale, notamment dans les pays où le français est une langue peu pratiquée, il est important de soutenir certains programmes pour conserver une place dans les bouquets de chaînes. C'est souvent coûteux.

De telles évolutions avaient été jugées utiles au développement de TV5 Monde à Bruxelles en septembre 2005 par la réunion des ministres partenaires mais il est vrai que les financements publics n'ont pas toujours suivi et que TV5 Monde relance régulièrement les gouvernements bailleurs de fonds qui, comme notre Communauté, ont limité l'accroissement de leur contribution annuelle.

Je n'ai pas encore été en mesure de répondre favorablement aux demandes répétées de financement accru. J'explore des pistes en ayant à l'esprit le fait que d'autres départements que celui de l'audiovisuel ainsi que d'autres niveaux de pouvoir peuvent financer certains projets de TV5 Monde et donc augmenter notre effort réel.

Je suis aussi étonnée de voir certains proposer la création d'une web radio TV de Belgique alors qu'un lien étroit peut être entretenu avec des milliers de belges francophones présents aux quatre coins du monde grâce aux émissions belges de TV5 Monde. Cette dernière peut aussi être un

moyen de montrer notre production audiovisuelle, comme nous le faisons lorsque nous envoyons des copies sous-titrées de films dans les festivals à l'étranger. Il faut donc explorer de telles pistes sans oublier que le site web de TV5 Monde reste un modèle du genre, notamment pour son volet pédagogique.

Certains font état d'exigences pour qualifier les objectifs et les intentions du gouvernement français. Sous des latitudes plus septentrionales, ce terme n'a pas réussi à ceux qui l'ont eu en bouche. Sans doute faut-il dédramatiser les relations que nous entretenons avec la France même si nous sommes attentifs à certaines déclarations un peu rapides. Que la France ait pour objectif de faire mieux pour le même prix, personne ne le lui reprochera. Une grande partie de l'audiovisuel extérieur français relève de la compétence exclusive de la France, nous n'avons pas à commenter ses choix. En ce qui concerne TV5 Monde, si notre apport à nous, petits bailleurs de fonds canadien, québécois, suisse et belge est moindre, nous avons la conviction et le devoir de montrer à la France que la force et la crédibilité de TV5 Monde, c'est précisément son caractère francophone multilatéral.

Je ne crois pas qu'il y ait là-dessus de divergences de vues parmi les partenaires non français de TV Monde ; c'est le message que nous porterons à la conférence des ministres responsables de la chaîne qui se réunira à Lucerne, en Suisse, le 9 novembre prochain.

Pour ce qui est de la politique de TV5 en Afrique et dans le bassin méditerranéen, je peux vous assurer qu'elle existe bel et bien. C'est une des raisons pour lesquelles le sous-titrage en arabe a été développé, c'est aussi le sens de la production avec l'aide du programme européen Euromed de l'émission de Paul Germain intitulée *Bleu bazar* qui a accueilli notamment des artistes méditerranéens.

TV5 prévoit depuis fin 2005 le dédoublement des signaux diffusés vers l'Afrique subsaharienne afin d'offrir à l'Ouest une version exclusivement francophone de la chaîne et à l'Est une version sous-titrée en anglais. Faute de moyens budgétaires, cette politique n'a pas pu encore être développée. Enfin, concernant le développement de programmes européens à destination mondiale, je n'en connais pas qui soient sur le point d'aboutir. Il faut néanmoins noter que TV5 Monde est sous une certaine forme un projet majoritairement européen et que des chaînes européennes comme Euronews sont diffusées sur d'autres continents.

Monsieur Miller, pour répondre à votre ques-

tion sur l'intervention financière des pays partenaires et notamment de la France, il faut savoir que la France est bailleur de fonds pour 85 % et que les 15 % restants se répartissent entre la Communauté française de Belgique, la Suisse, le Québec et le Canada. La France est donc le principal bailleur de fonds et lors de la réunion des ministres TV5 que j'avais présidée il y a deux ans, la demande qui nous avait été faite par mon homologue française à l'époque, était d'augmenter notre financement.

Le budget accordé par la Communauté française est déjà le maximum possible au sein du budget de l'audiovisuel. Mais je ne me décourage pas de trouver d'autres pistes, auprès des régions ou du gouvernement fédéral ou à l'échelon de notre gouvernement.

Quant au développement des programmes, TV5 veut promouvoir le travail des pays francophones. Le prédécesseur de M. Bonnemain, M. Aillagon, a d'ailleurs présenté un plan stratégique incluant le développement de tels programmes à la lumière de la diversité culturelle de la Francophonie en y associant un maximum de pays.

Rappelons que de nombreux pays africains notamment, sont désireux d'entrer dans le partenariat de TV5. Malheureusement, faute de moyens, ils ne peuvent y apporter le moindre centime. Toutefois, une expérience a permis au Sénégal d'être membre provisoire sans disposer du pouvoir de décision dans la structure. Ce type d'expérience doit être renforcé car il est fondamental que TV5 Monde s'élargisse à d'autres États francophones.

Quand le plan stratégique a été adopté en 2005, c'était aussi une façon de répondre à la mise en place à l'époque de la chaîne CFII, devenue France 24 aujourd'hui. Il y avait la volonté de mettre en place la télévision la plus forte possible, disposant de moyens importants et d'un personnel nombreux. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à deux chaînes qui ne font pas le même métier mais qui sont dépendantes du même budget.

Vous pouvez compter sur mon attention particulière dans ce dossier. J'espère avoir plus d'informations à vous communiquer bientôt. Il était prévu qu'à la fin octobre, le conseiller de l'Élysée m'informerait de la note qui sera présentée au président Nicolas Sarkozy. Je ne manquerai pas de vous la présenter dès que j'en disposerai. Nous en saurons sans doute davantage lors de notre réunion à Lucerne, le 9 novembre où se trouveront réunis tous les ministres compétents pour TV5 Monde.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la ministre, permettez-moi de souligner l'exhaustivité de vos réponses et je vous en remercie. Votre vigilance paie pour l'instant car les premiers signaux venant de France sont bons. Rien d'étonnant puisqu'ils proviennent de MM. Kouchner et Benamou. Nous savons qu'ils ont du fond et que ce fond est bon ! Nous attendons toujours la réponse de M. Sarkozy !

M. Richard Miller (MR). – Je salue l'initiative de la ministre d'adresser un courrier à M. Kouchner et je la remercie de se préoccuper de ce dossier. Nous évoquerons probablement ce sujet demain quand nous parlerons du budget mais il faut se rendre compte que nos partenaires français ont sollicité les pays bailleurs de fonds afin que soit augmentée leur participation. Les choix opérés par le gouvernement d'investir des montants importants dans l'émission Arte Belgique à destination d'un public très limité explique peut-être aussi l'absence de réponse positive à la demande de la France concernant TV5. Mais nous en débattons.

M. Galand indiquait que les activités des pays francophones n'étaient pas suffisamment relayées par TV5.

Ce point me donne l'occasion de souligner, monsieur le président, que, si je me réjouis de la couverture par la RTBF de la rentrée parlementaire aujourd'hui à la Chambre, je regrette que le parlement de la Communauté française n'ait jamais bénéficié d'une telle attention de la part du service public de radiotélévision.

M. le président. – Vous avez parfaitement raison. Une interpellation sur ce sujet est d'ailleurs prévue en commission.

– Les incidents sont clos.

7 Questions orales (Article 64 du règlement)

7.1 Question de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative aux « réflexions sur l'avenir de la régulation de l'audiovisuel en Communauté française à l'occasion des dix ans du Conseil supérieur de l'audiovisuel »

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – L'objet de ma question est, avec l'éducation aux médias, un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Le 21 septembre dernier, à l'occasion de son dixième anniversaire, le CSA organisait un colloque intitulé « Les nouvelles frontières de la ra-

diodiffusion » posant la question des frontières toujours plus floues de l'audiovisuel face à la rapide évolution technologique du secteur. Nous assistons en effet à l'émergence de nouvelles habitudes de consommation et de nouveaux contenus audiovisuels avec l'arrivée massive de « services non linéaires », ainsi qu'à une redéfinition des métiers du secteur.

Ce sont deux éléments qui ne sont pas anodins, car la Communauté française devra tenir compte, dans sa législation, de ces bouleversements technologiques ainsi que de ceux liés au changement des habitudes de consommation.

L'enjeu est de taille : allons-nous élargir l'acception donnée au concept de radiodiffusion ? Le CSA restera-t-il compétent pour juger de cas dont il sera difficile de déterminer s'ils relèvent ou non du décret sur la radiodiffusion ?

Pour redéfinir la radiodiffusion – et donc le champ d'application du décret –, les intervenants au colloque ont posé la question de savoir si la prise en compte du « caractère principal » du service fourni ne serait pas la piste à suivre car elle permettrait d'inclure dans le champ de la radiodiffusion de nouveaux modes de diffusion, comme la *web TV* et le *podcast*. Excusez-moi, monsieur le président, d'utiliser ces mots anglais, mais ils ne sont pas encore traduits...

D'autres n'envisagent l'avenir de la consommation audiovisuelle que par l'internet, lequel échappe, par essence, à tout contrôle du régulateur. Les pistes de la corégulation, voire de l'auto-régulation – avec tous les avantages et les inconvénients que ces voies présentent –, ont alors été étudiées.

À la veille d'importantes modifications de la législation induites par la transposition de la directive européenne sur les médias audiovisuels, mais aussi au vu des conclusions du colloque, j'aimerais donc vous faire part de trois réflexions d'ordre politique.

Premièrement les dispositions réglementaires en Communauté française ne sont manifestement plus à même de prendre en considération les « services non linéaires ».

Quelle est l'attitude à adopter face à la caducité toujours plus grande de notre législation ? Qu'en est-il de la prise en compte de la notion de service, de la garantie de la diversité culturelle des contenus, de la gestion et du traitement de l'information mais aussi du pluralisme et de la transparence des acteurs qui sont tout à la fois éditeurs de services, distributeurs et opérateurs ? Qu'en est-il de la séparation entre la communication publici-

taire et le contenu rédactionnel ?

Deuxièmement la directive européenne sur les médias audiovisuels devra être transposée en droit belge d'ici 2010 au plus tard. La Communauté française est un petit marché qui subit une concurrence importante de ses voisins. Elle a donc prévu pour la radiodiffusion des règles plus strictes que celles que l'Europe impose. Une des questions qui se pose actuellement est celle de la définition de l'éditeur responsable. Il en découle une série de conséquences en matière de compétences (qui contrôle ?) mais aussi de redéfinition de leur champ matériel (que contrôle-t-on ?). J'aimerais vous entendre à ce sujet et il serait bon que nous puissions en discuter.

Troisièmement on sent encore souvent les réticences du législateur pour les mécanismes de corégulation ou d'autorégulation. Il est pourtant indéniable que nous devons faire un choix, même mitigé, à plus ou moins court terme entre ces mécanismes. Même si un désengagement du législateur est indéniable dans la corégulation ou l'autorégulation, on trouve peu de personnes qui en appellent à un désengagement complet du système de régulation. Un choix s'imposera-t-il à nous ? Je pense surtout que la protection des mineurs et la préservation de la dignité humaine sont des sujets qui nous préoccupent et par rapport auxquels il faudra prendre position. Dans un contexte où la consommation du contenu audiovisuel tend vers plus de « non linéaire », il est essentiel de prendre position dans le débat pour mettre un terme à certaines dérives.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Il convient tout d'abord de rappeler que, sous sa forme actuelle, le décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion n'est pas fermé aux interprétations extensives de la notion de radiodiffusion. J'en veux pour preuve l'interprétation de la Cour constitutionnelle, qui est garante de la répartition des compétences. La définition ne l'aurait pas empêchée de considérer que la radiodiffusion comprend aussi les services audiovisuels « non linéaires ».

Le CSA a déjà travaillé dans cet esprit puisqu'il considère que le décret s'applique à des services de vidéo à la demande, comme celui proposé par Belgacom TV ou aux *webradios*. Cela étant, il est clair que la méthode qui consiste à appliquer, par analogie à des services « non linéaires », des dispositions décrétales dont certaines spécifiques à la radiodiffusion classique, a ses limites. Le décret devra être modifié pour apporter une grande sécurité juridique et une meilleure lisibilité des dispositions et de leurs applications.

Deuxième élément. On ne peut pas faire l'im-passe sur les questions touchant à la méthode de travail dans le processus de transposition. Malgré l'accord intervenu entre le conseil et le parlement européens, le projet de directive sur les services de médias audiovisuels (SMA) n'est pas encore tout à fait achevé puisqu'il est actuellement examiné par les juristes linguistes de l'UE. Il devrait normalement être adopté avant la fin de l'année, ce qui laisserait aux États membres jusqu'à la fin 2009 pour transposer la directive.

Mes services n'ont pas attendu son adoption définitive pour entamer une réflexion sur la transposition de cette directive SMA. Il faut toutefois être clair : les difficultés technico-juridiques de la transposition seront multiples et importantes. Enfin, il faut noter que le CSA vient d'entamer un nouveau chantier sur la réforme du décret sur la radiodiffusion, qui intégrera la transposition de la directive SMA. Ce travail sera bien entendu un élément important pour le gouvernement dans le processus de transposition.

Pour toutes ces raisons, il est prématuré de répondre maintenant de manière précise et exhaustive à toutes les questions que soulève cette directive. Cela étant, je peux vous dire que les services audiovisuels non linéaires sont déjà dans le champ des compétences de la Communauté française. Néanmoins, ils seront traités de manière plus claire quand la directive sera transposée. Lors des discussions européennes préparatoires à l'adoption de la directive, la question du périmètre exact de la notion de service non linéaire s'est révélée complexe.

La directive SMA ne tranche pas cette question de manière définitive et propose plutôt la technique du faisceau d'indices, parmi lesquels la notion de fourniture de programmes télévisuels comme vocation principale du service est un élément important mais non le seul. La technique du faisceau d'indices permet de traiter la plupart des cas à la marge à propos desquels il sera difficile de déterminer s'ils sont ou non des services audiovisuels « non linéaires ».

Les questions liées au principe du pays d'origine ont été et restent importantes pour la Communauté française. Nous avons des revendications fortes pour la révision de la directive et elles n'ont pas été rencontrées. Je dois toutefois rappeler que, par le biais de la réunion informelle des ministres européens de l'audiovisuel que j'ai organisée à Bruxelles en juin 2006, j'ai été à l'origine du processus de coopération inscrit dans la directive pour traiter les cas de délocalisation. J'ose espérer que ce processus permettra de résoudre une

série de problèmes.

Enfin, la définition de la responsabilité éditoriale telle qu'elle figure dans la directive sera aussi un élément important pour traiter le problème dans la mesure où elle fait appel à la notion de contrôle effectif sur la sélection et l'organisation des programmes et, par là, à l'exercice effectif de l'activité économique dans l'État membre d'établissement.

Il importe aussi de rappeler que l'extension du champ d'application de la directive aux services « non linéaires » ne remet pas en cause la poursuite d'objectifs d'intérêt général, comme la promotion de la diversité culturelle, la protection des mineurs et de la dignité humaine, ou encore le pluralisme des médias.

Par contre, il est clair que, pour atteindre ces objectifs, les modes de réglementation peuvent différer selon la nature linéaire ou non des services audiovisuels. Pour donner un exemple, la barrière horaire est une technique réglementaire efficace pour garantir la protection des mineurs dans un environnement « linéaire », mais n'est d'aucune utilité dans l'environnement « non linéaire ». La réglementation doit alors être adaptée à la nature du service.

C'est également dans ce contexte que l'on peut envisager la mise en œuvre de mécanismes d'autorégulation et de co-régulation, essentiellement d'ailleurs dans l'environnement non linéaire. Pour ma part, je ne suis pas hostile à la mise en œuvre de tels mécanismes lorsqu'ils peuvent s'avérer efficaces. Cependant, je crois utile de préciser qu'ils ne doivent pas remplacer la réglementation, mais doivent plutôt exister dans un cadre réglementaire plus large qui garantisse la possibilité d'intervention de l'autorité publique en cas de défaillance de l'auto ou de la co-régulation. En d'autres termes, l'État peut éventuellement déléguer l'exercice de certaines formes de contrôle mais ne peut en aucun cas totalement s'en débarrasser.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Comme vient de le dire Mme Laanan, il n'est pas toujours possible de jouer par analogie. Il faut pouvoir mettre les points sur les i à un certain moment, d'autant plus que le non-linéaire évolue de par lui-même et que nous ne savons pas où il finira.

Ce n'est pas parce que j'adopte ce terme de « non-linéaire » que je déclare d'office que nous n'allons pas suivre les principes de fond, comme par exemple la diversité culturelle. Ce n'est évidemment pas le cas.

Mais sans balises, les dérapages seront plus fa-

cilement à craindre. Il est donc urgent pour notre pays de mettre des balises claires afin que chacun sache à quoi s'en tenir, et d'avoir une sécurité juridique afin que chacun puisse réagir si besoin en est.

Je suis rassurée de vous avoir entendu dire que l'autorégulation et la co-régulation ne sont pas la panacée. Je partage cet avis. Nous devons disposer de moyens de contrôle, ce qui pose probablement la question de la réflexion au sujet du CSA, et M. Miller y reviendra sans doute. Le CSA n'étant pas l'objet de ma réflexion actuelle, j'y reviendrai à une date ultérieure.

7.2 Question de M. Richard Miller à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, ayant pour objet « la présidence du Conseil supérieur de l'Audiovisuel »

M. Richard Miller (MR). – Ma question est effectivement un peu différente de celle traitée par Mme Corbisier. On pourrait m'accuser d'aborder la question du CSA sous un angle de politique politicienne afin d'embarrasser Mme Laanan et de polémiquer, mais ce n'est pas le cas. Poser une telle question concerne bel et bien l'essence même du travail accompli par le CSA, organe particulièrement important s'il en est.

L'anniversaire des dix ans du CSA et la fin du mandat de sa présidente coïncident en cette fin d'année. Lors des festivités d'anniversaire, nous avons pu constater combien le travail, la rigueur et l'indépendance du CSA sous la présidence de Mme Lentzen avaient forcé le respect de nombreux professionnels, y compris à l'échelon international. Je le dis d'autant plus facilement que j'ai souvent eu des différends avec Mme Lentzen.

Le directeur de l'Observatoire européen de l'audiovisuel parle de « l'excellente réputation au niveau européen » du CSA de la Communauté française. La commissaire européenne a rappelé quant à elle combien il était « indispensable d'avoir des régulateurs forts et indépendants, ce qui n'était pas le cas de tous les régulateurs de l'Union européenne ». Il faut donc en conclure que c'est le cas chez nous.

Pourtant, il semblerait d'après plusieurs articles de presse, laquelle est toujours bien informée, que le mandat de Mme Lentzen ne soit pas renouvelé et que son successeur potentiel, M. Marc Janssen, se profile déjà. *La Libre Belgique* laisse clairement entendre que l'indépendance dont fait preuve Mme Lentzen, notamment vis-à-vis du « boulevard de l'Empereur », serait la

cause de ce remaniement.

Le CSA n'a fait que son travail et nous devons nous réjouir s'il l'a fait indépendamment d'éventuelles pressions. Confirmez-vous ou infirmez-vous les informations publiées par différents journaux ? Quelles seraient les raisons invoquées pour ne pas renouveler le mandat de Mme Lentzen alors qu'elle s'est acquittée d'un travail remarquable ? Paie-t-elle le prix de son indépendance vis-à-vis du gouvernement ? Elle a toujours manifesté un strict respect des textes légaux. Peut-être était-il en effet trop strict ? Le CSA doit être le garant du respect du pluralisme des médias.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Votre question suscite en moi un double sentiment, monsieur le député. Tout d'abord, je me réjouis de pouvoir réaffirmer que la Communauté française dispose, avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, d'un organe de régulation professionnel, efficace et indépendant. Grâce à la qualité du travail effectué par l'actuel bureau du CSA, sous la houlette de sa présidente, l'autorité du conseil s'est progressivement mais sûrement assise. Elle a notamment permis de garantir le pluralisme au sein de nos médias audiovisuels francophones.

Je rejoins évidemment les propos de la commissaire européenne Viviane Reding, qui a récemment plaidé pour la nécessité de disposer de régulateurs audiovisuels forts et indépendants dans l'ensemble de l'Union européenne. Ce choix politique courageux, la Communauté française l'a déjà fait voici dix ans, alors que ce n'était pas nécessairement la tendance générale. Nous nous félicitons régulièrement de cette décision.

Cependant, la tournure de votre question me trouble. Vous me prêtez l'intention de remettre en cause l'indépendance du CSA. Il est hors de question de contourner l'article 130 du décret sur la radiodiffusion qui consacre expressément ce principe. Je tiens aussi à préciser que jamais je n'ai fait la moindre suggestion au CSA sur des aspects réglementaires. Par ailleurs, nous travaillons en concertation sur d'autres sujets, comme la transition numérique ou des demandes d'avis, dans l'esprit du décret de 2003.

Je n'ai aucune intention de changer la manière de faire et suis, comme ministre et juriste, totalement respectueuse de l'indépendance de cette institution. Vous aurez d'ailleurs remarqué que c'est moi qui ai refinancé le CSA et lui ai donné les moyens de garantir cette indépendance.

Votre analyse porte essentiellement sur la fonction de président. Avec tout le respect que je

dois à cette importante fonction, il ne faut pas réduire le travail du Collège d'autorisation et de contrôle ou du bureau à une seule fonction.

Le gouvernement ne doit démettre quiconque aurait soi-disant fauté ou aurait commis un prétendu délit d'indépendance. Dans les prochaines semaines, le gouvernement a une seule obligation : il doit nommer un nouveau bureau, et pas seulement un nouveau président, comme vous le laissez entendre. La raison est élémentaire, simple et objective : le mandat de cinq ans de ses membres expire le 1er novembre prochain. À ce stade, le choix du gouvernement n'est pas encore arrêté. Je peux donc vous confirmer que le gouvernement procédera à la nomination du bureau du CSA avant la fin de ce mois, conformément à la procédure fixée par l'article 139 du décret dont vous avez été l'auteur.

J'espère ainsi vous avoir rassuré sur la stricte application légale.

M. Richard Miller (MR). – Je resterai attentif à l'évolution de ce dossier. Je ne doute pas de votre respect des règles en vigueur et la formulation de ma question le révélait d'ailleurs.

Ce n'est pas la première fois que la majorité prend des libertés par rapport aux règlements en vigueur en matière audiovisuelle.

Est-il légitime que le parti socialiste ait la majorité absolue au conseil d'administration de la chaîne ? N'est-ce pas contradictoire avec l'esprit du Pacte culturel ?

Vous avez dit que vous appliqueriez le décret tel que j'avais eu l'occasion de le défendre et d'en obtenir précédemment le vote du parlement. Une fois encore, je n'ai aucun reproche à vous adresser. Cependant, le groupe socialiste de notre assemblée a purement et simplement outrepassé une disposition de ce décret en ne votant pas de recommandation pour la négociation du contrat de gestion de la RTBF.

Dès lors, vous comprendrez que je fasse mon travail de membre de l'opposition. Je resterai donc attentif à ce dossier.

8 Ordre des travaux

M. le président. – La question de M. Léon Walry à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire, relative à « l'évolution du dossier relatif à la conclusion d'un pacte avec les secteurs associatifs » est reportée.

Les questions de Mme Florine Pary-Mille à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée

de l'Enseignement obligatoire, et à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, portant sur « la lutte contre les assuétudes en milieu scolaire » et à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire relative à « la mise en œuvre du décret relatif à l'enseignement en immersion », sont reportées.

Je vous propose de suspendre la séance.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue de 16 h 35 et reprise à 16 h 40.

9 Questions orales (Article 64 du règlement)

9.1 Question de M. Daniel Senesael à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, ayant pour objet « le financement et le degré d'autonomie des universités en Communauté française »

M. Daniel Senesael (PS). – Un article récent daté du 24 septembre 2007, paru dans le journal *Le Soir*, évoque la baisse du financement de nos universités et leur manque d'autonomie. Les universités belges se portent plutôt bien dans les classements internationaux, avec quatre établissements, dont l'UCL et l'ULB, dans le top-150 mondial. Elles seraient cependant sous-financées comparées à d'autres pays et souffriraient d'un manque d'autonomie dans leur programme de recherche.

Si nous comparons les États-Unis et l'Europe, les premiers consacrent 3,3 % de leur produit intérieur brut à l'éducation supérieure, l'Union européenne y consacrant 1,3 % et la Belgique 1,6 %, soit deux fois moins que les Américains. Concrètement, un étudiant américain reçoit chaque année près de 36 500 euros quand l'Européen n'en bénéficie que de 8 700.

Des chercheurs ont mené une enquête auprès des universités reprises dans le top-500 mondial. Il en ressort que le budget influence davantage la performance de recherche, avant la liberté de recrutement et de rémunération.

L'impossibilité de pouvoir retenir les meilleurs éléments dans les domaines sensibles de la recherche, comme les biotechnologies, en leur accordant salaires et conditions de travail concurrentiels, conduit inévitablement à une fuite des cer-

veaux.

L'enquête montre également que le caractère public d'une université a plutôt un effet négatif sur ses performances. L'étude prouve qu'un euro consacré aux universités pour la recherche double de valeur si celles-ci opèrent dans un contexte d'autonomie.

Les conclusions de l'enquête sont les suivantes : les pays européens doivent d'urgence investir dans la recherche un pour-cent supplémentaire de leur produit national brut, et les universités doivent bénéficier de plus d'autonomie, notamment sur la question des budgets.

Avez-vous pris connaissance de cette enquête ? Comment réagissez-vous face à ces conclusions ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – L'article du journal *Le Soir* auquel vous faites allusion se réfère à une étude parue sous la forme d'un « bruegel policy brief » en septembre 2007. Parmi les auteurs, on trouve les professeurs Dewatripont et Sapir de l'ULB, ainsi que deux autres professeurs de Harvard et un professeur de l'université catalane Pompeu Fabra. Le titre de cette étude, dont j'ai pris connaissance, s'intitule *Why reform Europe's universities?*

L'étude se base sur le classement mondial des universités réalisé en 2007 sous le titre *Shanghai Ranking*. Nous en avons déjà discuté. Les recteurs se sont également exprimés sur certains critères, notamment celui d'avoir compté un prix Nobel dans son établissement. Il est important pour une université de remporter ce prix ; néanmoins, ce n'est pas parce que Einstein l'a reçu en son temps dans telle université allemande qu'aujourd'hui, la qualité et l'excellence de celle-ci sont toujours à la hauteur des travaux d'Einstein ! Or, le classement de Shanghai accorde un tiers de sa cotation au fait d'avoir eu, dans son histoire, un prix Nobel parmi ses élèves. Ce critère est donc discutable.

Les auteurs reconnaissent que les critères de ce classement sont pour le moins arbitraires mais ils y voient l'avantage de données publiquement disponibles. Ces données sont cependant assez systématiquement favorables aux universités américaines. Lors de la rentrée académique, le recteur de l'ULB a sévèrement critiqué le degré d'arbitraire de ces classements internationaux.

Les auteurs de cette étude ont réalisé une enquête auprès des universités européennes présentes dans les cinq cents premières du classement de Shanghai. Ils ont reçu septante et une réponses dont soixante-six ont été retenues pour leur en-

quête, c'est-à-dire 35 % du total. Malgré l'hétérogénéité des systèmes universitaires dans les différents pays, ils se sont efforcés de dégager une corrélation entre la performance de recherche, exclusivement mesurée par le classement de Shanghai, et diverses variables explicatives du fonctionnement de l'université.

On y retrouve, par ordre décroissant, une corrélation positive de la performance selon le classement de Shanghai avec le budget par étudiant, l'autonomie salariale du personnel, l'autonomie d'engagement du personnel, l'autonomie budgétaire. Une corrélation négative est notée avec le statut public de l'université. Les auteurs de l'étude constatent que, pour un budget donné par étudiant, l'autonomie budgétaire doublerait son effet bénéfique.

Quelles sont les conclusions de cette étude ? En premier lieu les gouvernements européens devraient globalement investir 1 % du PIB en plus en faveur du financement des universités ; il ne s'agit pas ici du financement de la recherche scientifique dont nous avons parlé ce matin. Deuxièmement pour qu'un tel refinancement ait un effet, les auteurs estiment que les universités devraient bénéficier de plus d'autonomie en matière de budget, de recrutement, de rémunération, de programmes d'étude et de choix d'étudiants, tout particulièrement au niveau des masters. Ils reconnaissent qu'une telle autonomie peut avoir des effets pervers et qu'elle devrait être accompagnée d'une plus grande évaluation de la performance.

Mes réactions sont les suivantes. Il s'agit bien de trouver des facteurs de gouvernance influençant le classement de Shanghai. Cependant, cela ne signifie pas que nous cautionnons ce classement dans toutes ses composantes. Par ailleurs, ces facteurs doivent être pris avec la prudence qui s'impose et les conclusions que les auteurs en tirent ne peuvent pas être automatiquement transposées en Communauté française. Ainsi, à titre d'exemple, pour le caractère public ou privé, que veut dire le coefficient 0,5 attribué à notre pays ? À noter que l'Espagne reçoit une cote de 1 et les Pays-Bas 0,8. Ce critère a-t-il réellement une pertinence en ce qui nous concerne ?

Le problème primordial est celui du financement qui, comme vous le notez, est assez faible en Europe comparé à celui des États-Unis.

En cette matière, vous connaissez les limites imposées par les budgets de la Communauté française. Dans le cadre du décret « Bologne », nous avons pu accroître de vingt millions d'euros indexés la subvention annuelle des universités, c'est un premier pas. Par ailleurs, je m'efforce, depuis

le budget 2005, d'accroître le financement de la recherche en Communauté française, augmentation de 10,4% en deux ans, par le biais du FNRS, des actions de recherche concertées et des fonds spéciaux de recherche. Cette action importante, je l'espère vivement, sera suivie d'autres améliorations. Je laisse volontairement de côté le volet « recherche appliquée » de la Région wallonne.

L'augmentation nominale des budgets n'a pas la même efficacité partout, les auteurs le montrent bien. À ce propos, je voudrais souligner la bonne performance de notre pays qui, dans l'indice découlant du classement de Shanghai, se classe à un niveau 125 par rapport au niveau 100 des États-Unis mais avec une dépense par étudiant qui est la moitié de la leur.

En matière d'autonomie budgétaire, il est clair que les universités doivent répondre à certaines règles. Le contrôle des pouvoirs publics consiste essentiellement à maintenir une certaine forme d'orthodoxie financière mais nous laissons aux universités une grande part de liberté.

Le recrutement en Communauté française est entièrement à l'initiative des universités, tandis que les échelles barémiques sont en effet fixés par décret. Le choix et les conditions d'entrée dans une catégorie académique (chargé de cours, professeur, professeur ordinaire) sont du ressort de l'université.

Les programmes d'étude doivent se conformer au décret « Bologne » de 2004, mais les universités bénéficient d'une latitude totale quant au choix des orientations qui sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses.

Enfin, la sélection des étudiants ne fait pas du tout partie de notre philosophie en Communauté française, qui a toujours préconisé l'accès ouvert à l'enseignement supérieur. Il est remarquable d'ailleurs que nos universités, fondées sur le libre accès, bénéficient, comme vous l'indiquez dans votre question, d'un classement mondial tout à fait honorable ! En Communauté française nous voulons rester ouverts et promouvoir la réussite de nos étudiants.

M. Daniel Senesael (PS). – Je salue la pertinence de l'analyse de la ministre. Je partage son point de vue à propos de la nature et de la qualité des critères retenus dans l'étude et qui peuvent mener à des conclusions différentes selon le caractère qu'on leur donne.

9.2 Question de M. Elsen à Mme Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des relations internationales, concernant « la visite du président congolais, M. Joseph Kabila, en Belgique ».

M. Marc Elsen (cdH). – J'aimerais souligner d'abord qu'un certain nombre de choses se sont bien passées et que les échos du Festival Yambi sont positifs.

Madame la ministre, M. Joseph Kabila s'est récemment rendu en Belgique pour une rapide visite de travail. Dans ce cadre, la Communauté française semblait prête à poursuivre la coopération technique avec la RDC, notamment par une mise à disposition de l'expertise de la Communauté française au service du développement de l'enseignement. Cette tendance s'inscrit très clairement dans la continuité de la note de politique internationale que notre gouvernement a adoptée voici environ un an. Pour la RDC, cette note se concrétise notamment, mais c'est l'élément dont on parle le plus actuellement, par l'organisation du Festival Yambi.

Quelles sont les pistes de collaboration entre la Communauté française et la République démocratique du Congo qui ont pu être abordées avec le président Kabila lors de sa dernière visite ?

Quelles sont les actions développées à ce jour avec la RDC dans le cadre de la note de politique internationale ?

A-t-on déjà dessiné les grandes lignes du programme de la réunion de la commission mixte entre la Communauté française et la République démocratique du Congo qui doit se tenir en décembre ?

Quel bilan pouvons-nous tirer à mi-parcours, au stade actuel de l'organisation du Festival Yambi ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – La visite récente du président Kabila en Belgique a été organisée dans des délais assez courts, ce qui explique notamment certains changements de programme. Pour moi, l'essentiel est pourtant que cette visite ait eu lieu et que nous ayons pu nous entretenir avec lui, la ministre-présidente Marie Arena et moi-même. Le ministre-président Demotte, à l'étranger, était initialement prévu mais compte tenu des modifications de l'agenda de M. Kabila ainsi que de ses propres disponibilités, il n'a pu être présent.

J'ai eu l'occasion de dire au président Kabila à quel point je trouvais opportun qu'il passe par Bruxelles sur le chemin qui le conduisait à l'Assemblée générale des Nations unies à New York. Ce n'était pas du tout une obligation pour lui et je tiens à souligner que sa décision de faire étape à Bruxelles n'est pas sans signification. En toute modestie, j'estime qu'elle résulte du climat positif créé par le Festival Yambi et la mise à l'honneur de la République démocratique du Congo par la Communauté française.

Avec ma collègue la ministre-présidente, nous avons rencontré un président Kabila détendu mais déterminé, très préoccupé après sa visite dans l'Est de son pays où la situation humanitaire se détériore. Nous avons abordé cette question ainsi que d'autres dont nous avons pu parler librement. L'ex-général Laurent Nkunda a annoncé qu'il lançait une offensive active contre les forces armées de la République démocratique du Congo. Le président mesurait parfaitement que si la pression militaire était incontournable, il ne pouvait y avoir de solution que politique et diplomatique à ces troubles. Cette région, les deux Kivu, reste particulièrement difficile. Nous avons d'ailleurs trouvé le président désireux de renforcer les liens de toute nature avec la Belgique et la Communauté française.

Cette visite était d'autant plus pertinente pour nous qu'elle se situait quelques jours à peine avant le lancement officiel du Festival Yambi. Il s'agit du plus grand événement sur la création contemporaine congolaise jamais organisé en Belgique, et probablement dans le monde. C'est un projet mobilisateur, comme la RDC en a besoin dans tous les domaines pour son redressement et sa cohésion, une occasion unique de porter un autre regard sur ce pays.

J'ai remercié le président pour son implication personnelle dans ce projet et pour celle de son épouse, qui a honoré de sa présence le lancement officiel de Yambi et les fêtes de la Communauté française, le 27 septembre. La première dame du Congo était présente à Bruxelles mais aussi dans différents endroits où était présenté le Festival Yambi.

La Belgique déploie, avec opiniâtreté et succès, de grands efforts pour que le Congo et la région des Grands lacs fassent l'objet de l'attention de la communauté internationale. Je suis particulièrement attentive au fait que la Communauté française et la Région wallonne prennent toute leur part dans cet effort. J'ai indiqué au président que la République démocratique du Congo restait plus que jamais parmi les pays en voie de déve-

loppement le premier partenaire de la Région wallonne et de la Communauté française, et que nous avons à la fois la volonté d'accroître notre présence et notre partenariat, et de cibler nos interventions. Les moyens dégagés par la Région wallonne et la Communauté française en faveur du Congo sont en croissance. Nous avons aujourd'hui trente-quatre projets de coopération bilatérale directe et cinquante-cinq projets de coopération bilatérale indirecte.

La commission mixte doit se réunir d'ici la fin de l'année et fixer un nouveau programme de travail pour la période 2008-2010. La teneur de notre futur programme sera :

Primo, de contribuer à la gouvernance publique à la fois par le renforcement institutionnel des partenaires publics congolais et par le partenariat avec le secteur non gouvernemental. C'est un axe essentiel dans le tournant historique que prend la RDC.

Secundo, de rechercher dans le même temps des impacts concrets et mesurables en terme de développement local. Les gens attendent des changements. Le peuple congolais s'est révélé très digne pendant les élections mais il a besoin de signes d'espoir.

Tertio, de focaliser sur quelques projets de terrain permettant des résultats concrets pour la population et disposant d'une valeur structurante, comme des centres d'excellence ou de référence. Ces projets doivent être assortis d'une action de renforcement des capacités du partenaire public. Je mentionne à titre d'exemple le Centre agro-vétérinaire de Kinshasa.

Dans cette optique, nous soutiendrons des projets concrets dans le domaine culturel – les médias doivent continuer de remplir leur mission, comme ils l'ont fait avant les élections, pour que ne se répètent pas des événements tels que ceux liés à *Radio Mille Collines* – et l'enseignement, dans le domaine de la santé, notamment. La Région wallonne soutient quant à elle le développement rural et la formation professionnelle. Ces deux secteurs s'inscrivent largement dans les cinq chantiers prioritaires définis par le président congolais.

À mi-parcours du Festival Yambi, nous ne disposons pas encore de tous les éléments quantitatifs. Le programme court jusqu'à la fin octobre, voire fin novembre pour certaines expositions. Mais, d'ores et déjà, nous pouvons affirmer que cette manifestation a rencontré un franc succès. L'enthousiasme qu'elle a suscité dans nos milieux culturels et associatifs nous a amenés à le renforcer considérablement afin de répondre aux

attentes : d'une centaine d'artistes prévus initialement, nous sommes passés à plus de cent cinquante, et de deux cent manifestations, à plus de trois cent cinquante. Les demandes ou propositions d'association au projet continuent d'affluer ; le public répond présent, conquis par la qualité des prestations et par leur caractère novateur. Plus de mille cinq cent personnes ont assisté à la *Nuit de la Rumba* organisée à Court-St-Etienne le 29 septembre, par exemple.

L'événement a été largement couvert par la presse nationale, régionale et associative, qui profitent de l'occasion pour parler de la RDC et de sa population. Au-delà du politique et de l'humanitaire, cette manifestation nous donne l'occasion de mettre en lumière les richesses multiples de ce pays et de sa population.

Les centres culturels se sont mobilisés, comme les festivals, les villes, les communes, les ONG, les établissements d'enseignement et, bien entendu, la diaspora congolaise ; fin septembre, la Ville de Bruxelles a renouvelé son partenariat avec Kinshasa ; Namur a fait de même avec Masina, début octobre ; Liège, Mons, Verviers et d'autres localités plus petites se sont fortement impliquées dans le projet.

Yambi a déjà laissé des traces concrètes : une sculpture de Freddy Tsimba a été placée à Matongé ; un livre sur les arts du Congo a été rédigé par Roger-Pierre Turine, le commissaire de nos expositions ; un coffret de disques présente la production de la quasi-totalité des groupes invités et complète un cédé promotionnel de l'ensemble des formations ; un double dévédé est consacré à la production cinématographique congolaise ; cet outil n'existait pas jusqu'ici.

Outre ces indices d'un réel succès, l'élément le plus significatif reste le sentiment de fierté que j'ai perçu chez tous les artistes congolais que j'ai eu le plaisir de rencontrer en divers lieux de la Communauté française. Leur implication extraordinaire doit être soulignée. Leurs qualités artistiques et humaines ont déjà séduit bon nombre de nos compatriotes, et l'événement a déjà donné lieu à de nouveaux projets ou à des soutiens immédiats comme l'offre d'instruments de musique.

En résumé, Yambi est l'aboutissement d'un travail mené en profondeur depuis trois ans, conjointement à Kinshasa et à l'intérieur de la RDC pour découvrir les talents et relancer la dynamique culturelle.

J'en suis persuadée, cet événement débouchera sur d'autres initiatives et sur de fructueux partenariats.

M. Marc Elsen (cdH). – Madame la ministre, je vous remercie de votre réponse complète qui a retracé l'ensemble des axes d'action. Certains éléments récents comme la fête de la Communauté française ou le Festival ont été propices à resserrer des liens et à amplifier les relations interpersonnelles. Les artistes qui ont participé à Yambi ont ressenti de la reconnaissance. Cela représente un premier effet bénéfique important même s'il peut sembler banal. À ce titre, l'opération est déjà un succès.

Vous avez aussi développé la volonté du président congolais d'amplifier les relations avec notre Communauté. C'est une excellente initiative dont le désir est partagé. Vous avez aussi souligné la nécessité de cibler les actions. Si nous faisons la somme de toutes les manifestations, officielles ou non, nous constatons que la panoplie d'actions est si large que nous avons parfois de la peine à nous y retrouver ! Il y a lieu en effet de cibler les axes prioritaires. Il y va de la pérennité et de la pertinence des actions de notre Communauté. Vous avez mis l'accent particulier sur l'action des organisations non gouvernementales – cette piste est fondamentale –, sur la volonté de concret et le souhait de travailler au développement local. C'est probablement une des demandes les plus explicites.

Mais rien n'est jamais gagné et nous avons un devoir de vigilance et de coopération renforcée. Nous continuerons à être attentifs.

M. le président. – Madame la ministre, permettez-moi de vous remercier au nom du parlement. L'opération Yambi est une opération très réussie. Elle est toujours en cours à l'heure actuelle. Je voudrais vous féliciter également pour les relations nouées entre le gouvernement et le parlement à l'occasion de la fête de la Communauté française et remercier spécialement notre invitée d'honneur, la République démocratique du Congo. Je vous remercie ainsi que le gouvernement pour cette belle réussite.

10 Interpellations jointes (Article 59 du règlement)

10.1 Interpellation de M. Marc Elsen à M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale, ayant pour objet « l'état de la politique de jeunesse »

10.2 Interpellation de M. Yves Reinkin à M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale, concernant « le suivi des politiques jeunesse »

10.3 Interpellation de M. Benoît Langendries à M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale, relative au « soutien aux projets jeunes en Communauté française »

M. Marc Elsen (cdH). – Monsieur le ministre, c'est un honneur et un plaisir de vous poser cette question. Vous êtes entré en fonction fin juillet et avez repris une matière qui me tient particulièrement à cœur : la politique de la Jeunesse.

La déclaration de politique générale et les états généraux de la Culture prévoient la réalisation d'un grand nombre de mesures très prometteuses. En deux mois, vous avez certainement pu prendre connaissance de toutes ces mesures, des débuts de réalisations de votre prédécesseur, des chantiers en cours et des nombreuses attentes, légitimes, du secteur.

Mon groupe est très attentif aux projets et avancées en matière de jeunesse et nous avons à plusieurs reprises interrogé et interpellé la ministre Laanan.

Depuis le début de cette législature plusieurs mesures ont été réalisées mais il nous semble que bon nombre d'améliorations peuvent et méritent encore d'être apportées d'ici à 2009.

Je voudrais attirer votre attention sur les actions prioritaires que nous voudrions particulièrement voir aboutir.

Je parlerai d'abord de la réforme du décret de 1980 relatif aux organisations de jeunesse. Le travail de concertation du secteur et de négociation du nouveau décret a commencé mais n'a pas encore abouti. Cette réforme est pourtant l'occasion de revaloriser les organisations de jeunesse, de renforcer l'identité de ce secteur et de clarifier les conditions et les modes de calcul des subventions afin d'être en adéquation avec la réalité des organisations de jeunesse. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, où en est actuellement cette réforme ?

Ma deuxième question porte sur la formation des animateurs bénévoles. Ils sont aujourd'hui obligés de suivre des formations. Celles-ci doivent dès lors être valorisées et subsidiées. Or, pour l'instant, les subventions posent problème. Ne conviendrait-il pas d'aligner le financement de la formation des animateurs bénévoles sur celui de

la formation des cadres ? Quel est votre point de vue sur la question ?

Par ailleurs, les infrastructures qui accueillent des maisons de jeunes et des mouvements de jeunesse ne respectent pas souvent les normes de sécurité et les organismes propriétaires ne disposent pas des fonds nécessaires pour faire les travaux qui s'imposent. Ainsi, deux cent mille euros ont été prévus à cet effet pour l'année 2007 mais n'ont pas encore été liquidés faute d'une réglementation claire sur les conditions d'octroi. Comment cette somme pourra-t-elle être liquidée avant la fin de l'année ? Quels sont les moyens négociés avec les régions pour les infrastructures ? Ne serait-il pas possible d'optimiser les accords de coopération ?

J'en viens au centre de Naninne. Ce centre de prêt de matériel de la Communauté française connaît des problèmes de gestion du matériel et du personnel. Ce n'est pas nouveau et ces problèmes se répercutent sur toutes les associations qui bénéficient du matériel. La déclaration de politique communautaire prévoit que le gouvernement investira dans ce centre. Dès lors, deux cent mille euros ont été affectés au centre, de manière non récurrente, dans l'ajustement du budget de 2006. Aucune réorganisation globale du centre ne semble toutefois prévue, ce qui amoindrit les effets bénéfiques que pourrait avoir l'affectation de ces crédits. Nous souhaitons que vous soyez attentif, monsieur le ministre, à cette réorganisation. Je m'adresse aussi aux ministres de la Fonction publique et de la Culture. Nous devons veiller à une réorganisation qui ait des répercussions positives pour le fonctionnement, le personnel et les bénéficiaires du centre.

Enfin, ma dernière question porte sur les actions permanentes décentralisées des mouvements de jeunesse. Les états généraux de la Culture prévoient un budget d'un million deux cent mille euros pour le financement des unités locales des mouvements de jeunesse. La ministre Laanan avait choisi de lier cette question à celle de la réforme globale du décret relatif aux organisations de jeunesse. Toutefois, à ce jour, la réforme ne semble guère avancer or une enveloppe a déjà été prévue pour 2007 afin d'assurer le financement des actions permanentes décentralisées. Bref, sans réforme du décret de 1980 avant la fin de l'année, comment ces deux cent mille euros seront-ils effectivement liquidés ? Par ailleurs, quel est l'objectif du décret relatif aux conseils locaux des jeunes que vous avez annoncé ?

Voilà donc de quoi être bien occupé jusqu'en 2009. Nous ne demandons qu'à collaborer activement avec vous à la réalisation de toutes ces ac-

tions prioritaires.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Monsieur le ministre, pour notre première rencontre, je me propose de répercuter les questionnements d'un certain nombre d'acteurs du secteur Jeunesse afin que nous soyons en mesure de les rassurer sur la continuité ou mieux à l'amélioration des politiques de la ministre précédente et de l'écoute dont ils bénéficieront de votre part. En effet, pour la première fois depuis des années, la jeunesse a un ministre quasiment pour elle seule.

Je voudrais dès lors énumérer huit points essentiels, dont certains recouperont l'intervention précédente.

Commençons par le décret sur « l'emploi dans le secteur socioculturel » et donc aussi de la jeunesse. Il semble à l'arrêt. Il nous revient d'ailleurs que plusieurs réunions de concertation ont été annulées et que certains partenaires sont pour le moins mécontents. Pourriez-vous nous préciser les causes de l'annulation de ces réunions ? En Communauté française, nous ne sommes pourtant pas en affaires courantes ! Selon quel calendrier entendez-vous faire progresser ce dossier dans les semaines et les mois à venir ? Comment comptez-vous vous concerter avec la ministre Laanan à ce sujet ?

Le deuxième décret fondamental pour le secteur est celui relatif aux organisations de jeunesse, où une réforme était dans l'air depuis un certain nombre d'années. Début 2007, la ministre annonçait son intention de revaloriser les organisations de jeunesse et de mettre en œuvre un nouveau décret. Tout le monde était enthousiaste. Il semble hélas que peu de rencontres aient eu lieu afin de concrétiser cette annonce or on sait qu'il y a urgence à revaloriser ce secteur, ô combien important, notamment pour l'éducation à la citoyenneté. Pourriez-vous-nous préciser, monsieur le ministre, où en est cette réforme ? Quelles mesures concrètes allez-vous adopter afin d'accélérer là aussi le processus ? M. Elsen a déclaré qu'il vous restait deux ans mais il faut évidemment que les choses avancent plus vite...

À la suite des mesures pour la jeunesse issues des états généraux de la Culture, la ministre Laanan annonçait de l'investissement dans les infrastructures locales de jeunesse.

Effectivement, si les bâtiments scolaires sont parfois dans un état pitoyable, c'est aussi le cas de ceux du secteur de la jeunesse.

La mesure n'a pas encore été totalement réalisée. Si les centres de jeunes ont ainsi bénéficié de quelques investissements, par contre les orga-

nisations de jeunesse n'auraient encore rien reçu. Pourriez-vous nous informer de la situation et de la politique que vous mènerez en la matière ?

Le soutien à l'action décentralisée des mouvements de jeunesse est également important. Il reste beaucoup d'attentes sur le terrain. Ce soutien faisait également partie des mesures de suivi des états généraux de la Culture. Un montant de deux cent mille euros est affecté à cette mesure en 2007. Des propositions concrètes ont été émises par les mouvements concernés, notamment lors de leur visite dans ce parlement, tandis que d'autres pistes étaient examinées par le cabinet de la ministre Laanan.

Pouvez-vous me confirmer que ce dossier vous a été transmis ? Dans l'affirmative, et tenant compte de l'augmentation prévue des ressources affectées à l'action décentralisée des mouvements de jeunesse, comment et selon quels critères entendez-vous gérer la répartition des ressources ?

La formation des animateurs est aussi un thème récurrent. Depuis le 1er janvier 2007, les fonds disponibles pour la formation des animateurs volontaires de jeunesse ont été rapatriés sous le label plus général et nouvellement créé de « formation socioculturelle ». Ce mouvement budgétaire avait suscité certaines inquiétudes de la part des secteurs de la jeunesse. Par ailleurs concernant les lieux susceptibles d'accueillir les formations dispensées par les mouvements de jeunesse afin de professionnaliser les animateurs, un désinvestissement budgétaire a également été opéré par la ministre Laanan. Ainsi, le centre de la Marlagne a dû relever ses tarifs, ce qui n'arrange pas le secteur car ses subventions pour les formations n'augmentent pas.

Cette compétence et donc le pilotage des budgets y afférents vous reviennent-ils à présent ? Dans l'affirmative, comment dépenserez-vous les budgets de formation disponibles ? Procéderez-vous sur la base de projets ? Si oui, lesquels ? Tiendrez-vous compte de la demande du secteur de valoriser la formation d'animateurs bénévoles de la jeunesse à hauteur de la formation des cadres socioculturels, ce qu'ils sont objectivement ?

Enfin étant donné l'augmentation globale du coût de l'hébergement et l'indisponibilité future de la Marlagne en raison de travaux, que comptez-vous entreprendre afin de mettre à la disposition des jeunes des lieux de formation à des conditions financières correspondant aux subventions dont ils bénéficient ?

Le Centre de prêt de matériel de Naninne est

une institution importante pour l'ensemble du secteur de la jeunesse, de l'éducation permanente et de la culture. Malgré des annonces de dynamisation de ce centre, l'insuffisance de matériel à disposition ainsi que des difficultés dans la gestion du personnel – dont nous avons déjà parlé avec M. Eerdeken – ont récemment entamé son efficacité.

La gestion de ce centre vous a-t-elle été transférée ?

L'ancien ministre de la Fonction publique avait annoncé l'apport de deux cent mille euros pour la rénovation et l'acquisition de tentes. Ce budget a-t-il été engagé ? Combien de tentes ont-elles effectivement été livrées ou fabriquées ?

L'ancienne circulaire programmatique de 2003 a été modifiée en 2007 à la suite des concertations avec le secteur, mais la nouvelle circulaire a été diffusée alors que les commissions consultatives des organisations de jeunesse s'efforçaient de définir les critères de sélection des projets. Ceux-ci devront-ils être introduits sans que les mouvements soient informés des critères de sélection ? Pourquoi la circulaire a-t-elle été diffusée avant la détermination des critères ? Comment entendez-vous gérer cette situation ?

Le secteur souhaite que les délais d'introduction des dossiers soient clairement identifiés, mais également les budgets par périodes, afin d'être en mesure de planifier les projets. Tiendrez-vous compte de cette demande ?

Ma dernière question portera sur la gestion des subventions aux organisations de jeunesse. Conformément à la nouvelle législation relative aux asbl, les pièces permettant à l'administration d'opérer le contrôle des dépenses ordinaires et de l'utilisation des reliquats « emplois » semblent avoir été demandées par le Service de la jeunesse aux organisations de jeunesse dans le format édicté par la Banque Nationale. L'exigence paraît impossible à respecter car, en 2006, les asbl n'étaient pas encore obligées de tenir une comptabilité dans ce format. Comment allez-vous résoudre ce problème ?

M. Benoît Langendries (cdH). - La circulaire « Soutien aux projets jeunes en Communauté française » entrée en vigueur le 1er juillet centralise les aides que notre communauté peut apporter aux jeunes engagés dans une démarche de participation culturelle et citoyenne. Les circulaires qui s'étaient additionnées au fil du temps sont désormais fondues dans un texte cohérent englobant les soutiens aux organisations de jeunesse, aux centres de jeunes et à d'autres initiatives proposées

par le Service jeunesse ou le Bureau international de la jeunesse.

La circulaire établit une logique générale de participation se déclinant en étapes, objectifs et actions, que les projets proposés par les jeunes doivent respecter pour bénéficier d'une aide. Les projets répondant aux objectifs sont gérés par le Service jeunesse tandis que les projets entrant dans la catégorie des actions font partie des programmes internationaux gérés par le BIJ.

Par rapport aux projets répondant à l'un des six objectifs définis dans la circulaire et, donc, dépendant du Service jeunesse, je voudrais savoir si des dossiers ont déjà pu être rentrés en date du 15 septembre. Quels sont les crédits prévus en 2007 pour appliquer cette circulaire ? Dans quel délai les promoteurs savent-ils si leur projet sera subventionné ou non ? Les bourses prévues pour les six objectifs seront-elles octroyées lors de chacun des quatre trains de sélection, pour peu que les crédits soient disponibles ? Les critères de sélection des projets qui seront subventionnés ont-ils été arrêtés ? Le cas échéant, quels sont-ils ? La circulaire explique le contenu des projets qui peuvent être rentrés et établit les critères de recevabilité des dossiers, mais ne dit rien sur les critères précis de sélection des projets qui seront effectivement soutenus.

M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale. – Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de remercier MM. Elsen, Langendries et Reinkin de leur intérêt pour le secteur de la jeunesse, dont on ne saluera jamais assez le travail remarquable.

Je voudrais, à titre liminaire, vous exposer brièvement les grandes lignes de mon projet pour ce secteur. Un de mes grands objectifs en tant que ministre de la Jeunesse sera de valoriser et de rendre visibles les actions menées par et pour les jeunes. Alors que la tendance générale est à la stigmatisation de la jeunesse, il me semble essentiel de mettre en exergue les activités réalisées par les bénévoles et les salariés des centres et maisons de jeunes ainsi que des organisations de jeunesse. Le dynamisme exceptionnel dont font preuve ces associations doit bénéficier d'un soutien conséquent de notre part. Je m'y attellerai avec conviction durant le reste de la législature. Je serai le ministre des associations de jeunes, mais aussi et surtout des jeunes. Ils sont le terreau de notre démocratie en perpétuelle construction. À ce titre, il est primordial de les associer le plus possible à la prise de décision.

J'en profite pour ouvrir une parenthèse sur la jeunesse dite inorganisée, car tous les jeunes ne

sont pas dans l'associatif « jeunes ». C'est la réalité. Il me semble crucial de trouver un moyen de prendre en considération la voix des « sans voix ». Dans cette optique, je serai particulièrement attentif à la nécessité – car il s'agit d'une impérieuse nécessité – d'ouvrir les instances consultatives aux jeunes inorganisés.

Voilà en quelques mots les éléments qu'il me semble intéressant d'avoir à l'esprit pour les réformes à venir.

Pour en venir à vos questions, messieurs les députés, je commencerai par dire que l'important travail de réflexion de Mme Laanan, est arrivé à maturité, notamment pour ce qui est de la réforme du décret de 1980. Pour rappel, des rencontres avec le groupe de négociateurs de la CCOJ ont été organisées de façon régulière par le cabinet de ma prédécesseure entre février et juillet 2007. Dans le cadre de ces rencontres, une série de propositions et des documents de travail ont été élaborés et constituent une base de référence pour la poursuite de ces travaux. C'est à présent à moi qu'il appartient de transformer l'essai, pour utiliser une métaphore sportive, Coupe du monde de rugby oblige...

Au sujet du processus de négociation, nous allons accélérer les travaux. Actuellement, le cabinet prépare une note de travail avec le concours de l'administration. Début novembre 2007, le cabinet communiquera cette note de travail aux acteurs de la réforme, à savoir les confédérations, le réseau et les scouts, qu'il recevra séparément afin d'identifier les points d'accord et de désaccord. À l'issue de ces consultations individuelles, je préparerai un avant-projet de décret, que je déposerai au gouvernement en première lecture pour la fin janvier 2008. L'objectif poursuivi est l'adoption d'un nouveau décret pour la fin avril 2008.

En ce qui concerne le décret « emploi », vous n'êtes pas sans savoir que celui-ci est géré par la ministre Laanan. Ma collègue a prévu plusieurs réunions de travail. Je puis vous assurer que je suis de très près les évolutions de ce dossier et surtout leur impact sur les matières dont j'ai la charge.

Pour ce qui est des infrastructures locales pour la jeunesse, il faut continuer à investir davantage. En collaboration avec ma collègue, Mme Laanan, nous devons tout mettre en œuvre pour trouver le moyen de faire en sorte que les milliers de jeunes qui fréquentent les organisations de jeunesse puissent déployer leur action dans les meilleures conditions, notamment sur le plan des infrastructures.

Concrètement, il s'agit d'une division orga-

nique – DO 15 – imputée sur le budget géré par l'administration générale de l'infrastructure. Un projet de circulaire établi par cette administration, en collaboration avec l'inspection et le service de la Jeunesse et de la direction générale de la Culture a été soumis à l'avis du service juridique en date du 8 août 2007. Ce dernier a considéré que ce projet de circulaire rencontrait un obstacle de taille par sa portée réglementaire et a recommandé de couler le texte sous forme de décret. Nous continuons donc cet important travail dans l'intérêt du même secteur.

Je serai également attentif à la gestion du Centre de prêt de Naninne. Je prendrai rapidement contact avec mes collègues qui, comme moi, ont la responsabilité du centre, afin d'opérer une nécessaire réorganisation visant notamment à rendre le matériel plus accessible aux usagers. Il est vrai que ce centre a rencontré de sérieux problèmes de gestion ces dernières années. Ces problèmes ont notamment affecté la réputation de ce service de la Communauté française auprès des utilisateurs. Au mois d'avril dernier, la Communauté a mis en place une nouvelle direction pour remédier à cette situation.

Le personnel semble avoir retrouvé sa motivation et une certaine sérénité. Le climat social est bien meilleur aujourd'hui qu'il y a quelques mois. Un vrai projet d'entreprise a été mis en place en concertation avec les travailleurs et leurs représentants. Chacun se sent désormais concerné par l'avenir du centre.

Par ailleurs, le bâtiment a été entièrement repeint à la suite d'un projet artistique lancé par l'administration. Le résultat semble unanimement apprécié tant par le personnel que par les utilisateurs et les riverains.

Enfin, en ce qui concerne les utilisateurs, le nombre de prêts a effectivement sensiblement diminué depuis plusieurs années puisqu'il est passé de 4 500 à environ 3 600. Comme le montre l'enquête réalisée auprès des utilisateurs, cette diminution résulte essentiellement de la modernisation tardive du matériel prêté.

Pour corriger cette situation, l'administration a proposé, d'une part, une meilleure communication entre le centre et les emprunteurs – des réunions sont régulièrement organisées avec leurs représentants et un site internet consacré au centre sera opérationnel dans les prochaines semaines – et, d'autre part, un renouvellement et une modernisation du matériel prêté. Le plan d'investissement actuellement en discussion devrait permettre d'atteindre deux objectifs en cinq ans, à savoir le remplacement du matériel vétuste et l'acquisition

de nouveaux produits adaptés aux besoins actuels des utilisateurs.

En ce qui concerne mon département, les 200 000 euros affectés au centre en 2006 ont déjà permis la fabrication, par le personnel du centre, de 150 nouvelles tentes, ainsi que l'acquisition de 50 tentes d'un modèle nouveau demandé par les mouvements de jeunesse. Par ailleurs, des stands aux couleurs de la Communauté française sont en cours de fabrication. Enfin, le secteur audiovisuel a pu acquérir un matériel de sonorisation de très grande qualité à destination des maisons de jeunes et des organisateurs de concerts de rock amateurs.

Pour en terminer avec ce point, le centre de prêts de Naninne semble à nouveau sur la bonne voie mais il est évident que le problème de son refinancement est la base même de sa pérennité. Pour ce faire, il conviendra de soutenir un effort réaliste sur le plan financier durant plusieurs exercices budgétaires afin de rattraper le retard.

Par ailleurs, je puis vous assurer que la décentralisation est, pour moi, une priorité politique. Issu d'une petite commune rurale, je trouve fondamental de permettre à tous les jeunes de rejoindre une dynamique associative porteuse et ce quel que soit leur lieu de résidence. Le dossier relatif au suivi des engagements des états généraux de la Culture m'a évidemment bien été transmis. Pour ce qui concerne les modalités de la répartition des moyens nouveaux, la réflexion est toujours en cours au sein de mon cabinet et des réunions ont lieu avec l'administration pour fixer les principes et élaborer des critères objectifs et contrôlables. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier.

La formation des animateurs de base relève bien de mes compétences. La formation des animateurs de jeunesse volontaires relève de la compétence du ministre de la Jeunesse, ainsi que le pilotage des budgets qui lui sont consacrés au sein de la ligne budgétaire 33.11.41. La formation mène au brevet d'animateur de centres de vacances. Elle est mise en place par les organismes de formation habilités à cet effet. Toutes les demandes sont soumises à la condition que l'organisme de formation soit habilité et reconnu en tant qu'organisation de jeunesse au sens du décret de 1980.

La répartition des subsides s'effectue au marc le franc. Le subside varie entre 7,5 euros minimum et 15 euros maximum par heure et par groupe de huit participants. Afin de soutenir toutes les formations selon le plafond défini, un ajustement de 45 000 euros a été sollicité faisant ainsi passer le budget à 652 000 euros pour 2007. Il convient de noter que le budget de cette allocation est en

hausse constante depuis quelques années afin de soutenir les demandes au plafond maximum. Enfin, j'ai également demandé des moyens complémentaires pour le budget initial de 2008.

Il est vrai qu'une différence existe entre le soutien à la formation des animateurs volontaires et des cadres socioculturels – la subvention passe du simple au double. Elle ne peut s'expliquer que par des arguments budgétaires. Pour soutenir la formation des animateurs volontaires au plafond prévu pour la formation des cadres socioculturels, il faudrait au minimum doubler le budget consacré à la formation des animateurs volontaires.

Pour ce qui concerne la gestion des subventions aux organisations de jeunesse, je prendrai rapidement des dispositions pour faire en sorte que l'application de la nouvelle législation se passe dans les meilleures conditions.

Concrètement, le décret du 19 mai 2004 modifiant le décret du 20 juin 1980 a été entièrement négocié avec le secteur. L'octroi de subventions forfaitaires complémentaires a été appliqué pour la première fois en 2005. Ces subventions fixes et variables octroyées pour une année sont afférentes à la même année civile.

Afin de justifier leur utilisation, le décret prévoit que les organisations de jeunesse doivent communiquer au gouvernement, au plus tard pour le 1er septembre, leurs comptes annuels approuvés par l'assemblée générale et relatifs à l'année civile précédente. Ces comptes annuels comprennent le bilan et le compte de résultats suivant le schéma prévu par la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

De plus, le décret précise que toute association bénéficiaire dans le cadre du présent décret doit tenir une comptabilité complète, telle que prévue par la loi du 27 juin 1921, en son article 17, § 3, et les arrêtés pris en application de cette loi.

Étant donné que la nouvelle loi sur les asbl de 2003 est devenue opérationnelle au 1er janvier 2006, certaines organisations de jeunesse ont signalé en effet la difficulté de rentrer leurs comptes pour 2005 et 2006 suivant le schéma prévu par cette nouvelle législation.

Néanmoins, la mise en application différée de la loi sur les asbl ne dispense en rien les organisations de jeunesse de la justification des subventions forfaitaires reçues en vertu du décret 1980, tel que modifié par le décret du 19 mai 2004.

Pour les associations qui éprouvent des difficultés à fournir les documents idoines, l'adminis-

tration va rechercher une solution pratique qui puisse tenir compte de l'esprit du texte de loi : comptes en années civiles et état des charges réputées éligibles telles que charges salariales, charges liées au fonctionnement et autres activités.

Concernant les politiques programmatiques, des grilles d'analyse et de sélection des projets, spécifiques à chacun des objectifs présentés dans la circulaire « Soutiens aux projets jeunes », ont été élaborées par un groupe de travail constitué de représentants de la Commission consultative des organisations de jeunesse, de la Commission consultative des centres et maisons de jeunes et de l'administration représentée par le service de la jeunesse et l'inspection. Ces grilles reprennent, sous une autre forme, plus synthétique et plus pratique, les informations contenues dans la circulaire en vue de fournir une base d'analyse commune et de tenter d'objectiver les critères de sélection. Les informations délivrées par la circulaire, dont les éléments figurent dans la partie « contenu du dossier », permettent d'introduire un dossier en toute connaissance de cause.

Il est à rappeler qu'avant la mise en application de la nouvelle circulaire, les dossiers de subventions extraordinaires, antérieurement dénommés « extra », étaient traités par le comité de sélection sans grille d'analyse. Par le passé, le service de la jeunesse a proposé l'élaboration d'une grille pour la sélection des dossiers « Quartier libre » par le comité de sélection, dans le souci de tenter d'objectiver les critères, grille largement diffusée antérieurement et qui a fonctionné à la satisfaction de l'ensemble des membres du comité et servi de référence pour l'élaboration des nouvelles grilles. La volonté des représentants de la CCOJ et de la CCMCJ participant au groupe de travail sur les grilles a été de soumettre lesdites grilles aux deux commissions afin que le travail réalisé soit avalisé par l'ensemble des membres des comités. Les grilles étaient prêtes vers la mi-août mais il a fallu attendre les réunions des commissions pour les avaliser.

La CCMCJ s'est réunie le 11 septembre 2007 et a avalisé les grilles. La CCOJ a postposé une réunion qui devait se tenir début septembre au 4 octobre et a également avalisé les grilles.

Par ailleurs, certains dossiers, introduits dans ce premier train de sélection de la mise en application de la nouvelle circulaire, s'inspirent déjà des grilles d'écriture et de sélection qui ont dû circuler avant leur aval.

Les grilles d'analyse et de sélection des dossiers ne contiennent pas d'éléments qui ne figurent pas dans la circulaire elle-même mais permettent

de pointer de façon collégiale des indicateurs aidant à formuler une appréciation relative au dossier analysé. Afin de ne défavoriser ou de ne léser aucun porteur de projet, le service de la Jeunesse s'est engagé à être souple et à faire preuve d'ouverture pour l'examen des dossiers introduits dans le cadre des différents objectifs pour ce premier train de sélection. Les périodes d'introduction des dossiers sont clairement précisées dans la circulaire : quatre trains par an à date fixe, à savoir le 15 janvier, le 15 mars, le 15 juin et le 15 septembre, quel que soit l'objectif choisi.

Le budget 2008 n'est pas encore connu. Néanmoins le service de la Jeunesse envisage de répartir le budget disponible après déduction des montants concordant avec les engagements pris pour les conventions en cours.

Étant dans une phase expérimentale, il est extrêmement difficile à l'heure actuelle d'évaluer tant le nombre de dossiers qui seront introduits que la répartition de ceux-ci entre les différents objectifs. Une certaine souplesse sera de mise : transférer le solde éventuel d'un objectif à l'autre ou d'un train au train suivant est envisageable.

Sur base du premier train de sélection actuellement en cours et sur base de l'expérience écoulée quant à la gestion des subventions « extra » et « Quartier libre », le service de la Jeunesse sera amené à extrapoler et à faire des projections et des répartitions proportionnellement aux subventions allouées antérieurement dans le cadre des anciennes circulaires. Les informations relatives aux budgets alloués seront communiquées aux commissions, CCOJ et CCMCJ.

Pour conclure, permettez-moi de vous remercier encore de me donner une occasion de m'exprimer sur ce projet de décret sur les conseils consultatifs des jeunes au niveau local.

Nous avons à l'heure actuelle, un Conseil de la jeunesse d'expression française qui a un rayonnement principalement communautaire. S'il est également nécessaire de le réformer, nous ne pouvons nier que ces derniers temps il a su apparaître auprès de l'opinion publique, via notamment des cartes blanches et des articles parus dans la presse, comme porteur de la parole des jeunes. Tant mieux ! Mais il est essentiel de prévoir une articulation du futur CJEF réformé avec l'émergence de dynamiques consultatives au niveau local. Cela ne fera que renforcer la légitimité du CJEF en y intégrant les préoccupations de jeunes non-membres d'une organisation à vocation communautaire. Par ailleurs, je trouve qu'il est primordial de donner la parole aux jeunes issus de toutes les communes. Certaines d'entre elles dis-

posent déjà d'un conseil consultatif des jeunes. Mon objectif est d'harmoniser l'existant et de favoriser l'expression des jeunes aux quatre coins de notre belle communauté. Au vu de votre intérêt pour la décentralisation, je ne doute pas, messieurs les députés, que vous partagez ma préoccupation.

Voilà, messieurs les députés, quelques éléments de réponses aux questions que vous me soumettez. Je terminerai en réitérant mon attachement au dialogue avec le secteur, à la promotion de la participation des jeunes et à la valorisation de la jeunesse.

M. Marc Elsen (cdH). – Je voudrais remercier le ministre pour sa réponse pleine de promesses et de clarté. Je désirerais cependant revenir sur quelques points car il me semble important de bien se comprendre pour éviter d'éventuelles équivoques.

Vous avez insisté à juste titre sur l'importance du soutien à la jeunesse au sens large. Ce n'est pas par hasard si nous avons mis particulièrement l'accent sur la jeunesse organisée. Certes, cette dernière ne représente pas toute la jeunesse mais elle représente la participation à la vie collective, la solidarité et la citoyenneté responsable. C'est la base de notre action, principalement envers les organisations de jeunesse.

Vous avez donné un calendrier du processus d'élaboration du décret ; je vous remercie de sa précision. Il est relativement engagé, un vote est prévu en avril. C'est ambitieux. Nous voulons participer à cet effort. Vous avez souligné l'importance d'associer les acteurs et c'est une garantie du succès et de la qualité du texte. C'est aussi une demande des acteurs. Nous avons des contacts avec ces organisations qui ont le désir de participer activement. Il est essentiel de satisfaire leur demande.

Concernant le centre de prêt de Naninnes, vous avez insisté sur la nécessité d'un contact direct avec les emprunteurs. C'est important car la communication pose parfois problème. En faisant notre profit de l'avis des emprunteurs nous contribuerons à maintenir ce service performant. Même si, comme vous le soulignez, le fonctionnement interne et les réalisations concrètes de ce dernier sont en évolution positive, un soutien reste nécessaire pour le futur.

Vous évoquiez le refinancement pluriannuel. Les moyens sont limités, c'est un fait. Je souligne votre expression positive sur la nécessité de définir les politiques à long terme par un consensus très large avec l'ensemble des acteurs, notamment politiques.

Vous avez précisé l'importance des actions dé-

centralisées qui sont une priorité dont il faut renforcer le dynamisme sur le terrain. Vous avez parlé d'établir des critères afin de faciliter la lisibilité. Vous avez promis de revenir avec ces éléments pour cheminer ensemble. C'est une forme d'engagement qui a été pris à travers l'axe budgétaire de 2007 sur l'allocation pour les actions décentralisées. Nous ne pourrions mettre en convergence directe la finalisation du nouveau décret et l'utilisation de cette allocation. Nous devons néanmoins tout faire pour l'utiliser réellement. Il ne s'agit pas de dépenser pour dépenser mais vous n'ignorez pas que les besoins existent de longue date. Ce serait un signal important à donner aux associations.

Vous avez évoqué la question de la formation. Je vous remercie pour votre approche. Vous avez également dit que des évolutions en termes de participation financière s'imposaient. Je suis d'accord avec vous. Nous réalisons que nous n'arriverons pas à tout faire ici. Nous ne sommes pas magiciens. Nous attachons une attention particulière à l'augmentation de l'allocation en matière de formation à l'initial 2008. Un financement complémentaire serait certainement prometteur.

Je ne referai pas toute l'analyse de votre intervention. Vous avez parlé des conseils locaux. Nous partageons votre avis sur l'importance à donner à la parole des acteurs de proximité, de même qu'à tous ceux qui, depuis très longtemps, participent à la vie de quartier, et ils sont nombreux, les organisations de jeunesse étant en première ligne.

Nous devons marquer notre volonté commune d'avancer sur un certain nombre de points. Ce qui importe aujourd'hui, c'est de donner des signes très concrets, des marques de confiance à ce secteur qui attend et mérite depuis longtemps des avancées. Nous serons toujours à vos côtés pour ce faire et ne manquerons pas de revenir au cas par cas, comme vous nous l'avez suggéré, pour déterminer ensemble les différents moyens à mettre en œuvre.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Votre bonne volonté dépasse parfois les intentions et c'était l'enjeu de notre questionnement.

Je reprendrai très brièvement différents points. Nous attendons le décret relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel.

Mme la ministre Laanan et vous-même allez vous concerter, mais nous sommes toujours face à un vide relativement important. Vous exprimez votre envie d'avancer, nous espérons que Mme Laanan aura le même enthousiasme.

Pour la réforme du décret relatif aux organisa-

tions de jeunesse, nous vous félicitons. Nous l'attendons depuis des années. Je me réjouis donc de vous revoir au mois d'avril 2008 avec des mesures concrètes.

À propos des infrastructures locales pour la jeunesse, vous nous dites qu'il faudra un décret, comme pour les bâtiments scolaires. Je vous invite donc à réfléchir au partenariat public-privé, formule qui est à la mode.

Quant au soutien à l'action décentralisée des mouvements de jeunesse, certaines propositions vous ont déjà été faites; elles devraient vous permettre d'avancer. Deux cent mille euros sont sur la table pour 2007. Il serait dommage de les perdre surtout pour les organisations de jeunesse.

Vous nous annoncez une bonne nouvelle pour la formation des animateurs : votre ajustement de quarante-cinq mille euros supplémentaires ne peut que leur plaire. Je n'ai par contre aucune réponse au sujet du lieu de formation possible en Communauté française. Où donc les mouvements de jeunesse pourront-ils assurer la formation de leurs animateurs ?

Voyons à présent le matériel mis à la disposition de la jeunesse. L'évolution constatée à Naninne nous paraît positive : le centre de prêt dispose désormais de cent cinquante tentes d'un type et de cinquante d'un autre type, grâce à l'écoute que vous avez réservée au secteur; c'est une bonne nouvelle. Nous n'entendrons donc pas dire, je l'espère, au mois d'avril, que nos mouvements de jeunesse ne disposent pas d'un matériel de camping suffisant !

Vous avez abordé les politiques programmatiques. Vous comptez proposer plus de souplesse pour le secteur de la jeunesse. Malgré vos réponses, celui-ci craignait que les choses soient mises en place sans discussion des critères ou concertation. Nous resterons vigilants sur ce point.

Enfin, pour ce qui est de la gestion des subventions, il n'est pas dans les intentions des organisations de jeunesse de refuser un contrôle de leurs dépenses.

Leur problème réside dans la norme BNB qui leur est imposé pour leur comptabilité. J'espère que vous trouverez la solution pour l'année 2006.

Monsieur le ministre, au-delà des rencontres passées annulées, un des gros problèmes de la ministre précédente était celui du vrai dialogue. Or, cette concertation de qualité est nécessaire à l'avancement des dossiers dans ce secteur où les tendances sont multiples.

Enfin, le secteur de la jeunesse attend des réformes structurelles. Certaines informations programmatiques que vous nous avez communiquées aujourd'hui sont claires et prometteuses, d'autres moins. Cela prouve néanmoins qu'il existe chez vous une volonté de faire progresser ces dossiers au-delà de simples bonnes intentions. Sachez que nous serons à vos côtés si ces dernières se traduisent en actions concrètes.

M. Benoît Langendries (cdH). – Un nouveau ministre est souvent synonyme de nouvel élan. En tout cas, votre discours nous donne l'impression que vous êtes décidé à vous engager dans cette voie.

M. Eerdekens avait déjà pointé un manque de motivation du personnel du centre de prêt de Nannin. Établir un véritable projet d'entreprise était sans doute la solution. Par ailleurs, le rafraîchissement des locaux a également eu des effets positifs sur le moral du personnel.

L'enquête de satisfaction montre que la vétusté du matériel est une des causes de la diminution de demandes de prêts – ces demandes passant de 4 500 à 3 600 – enregistrée par le centre de Nannin. Je me réjouis donc d'apprendre que les deux cent mille euros dépensés ont déjà permis de remettre en ordre une cinquantaine de tentes et de s'en procurer cent cinquante nouvelles. Il faudra poursuivre cet investissement sur le long terme et veiller à une meilleure communication entre les utilisateurs et les fournisseurs.

En tant qu'ancien militant d'un mouvement de jeunesse, je sais que recevoir une réponse négative en mai pour une demande de prêt introduite en septembre, rend l'organisation des camps fort difficile.

Malgré des éléments de réponse satisfaisants, je note néanmoins que nous nous trouvons dans une phase expérimentale. Nous ne pouvons dès lors que spéculer sur l'avenir. En ce qui concerne les critères de sélection, vous réaffirmez que la circulaire est précise à cet égard, mais il ne me semblait pas que ce soit le cas. Je me permettrai donc de le vérifier. Il n'empêche que la dynamique que vous avez initiée est la bonne et que nous serons à vos côtés afin que vous puissiez poursuivre votre politique.

M. le président. – Les incidents sont clos.

Je vous propose de suspendre la séance quelques instants et de réunir les chefs de groupe afin de décider de la poursuite de nos travaux.

– La séance est suspendue à 18 h 15 et reprise à 18 h 30.

M. le président. – La séance est reprise.

Après avoir rencontré les chefs de groupe et compte tenu de l'évolution de nos travaux, je vous propose de lever la séance plénière.

La commission de l'Éducation poursuit les travaux qu'elle a entamés à 14 heures.

Les séances de commissions prévues demain matin sont maintenues, de même que les commissions de la Culture et des Relations internationales programmées demain après-midi.

Une séance plénière est convoquée demain à 15 heures avec, à son ordre du jour, le projet de décret relatif à l'instauration d'un cadastre de l'emploi non marchand et la proposition de décret en cours de discussion en commission de l'Éducation. Le vote est prévu à partir de 17 heures.

La séance est levée.

– La séance est levée à 18 h 35 .

— Prochaine réunion mercredi 10 octobre 2007.

ANNEXES

1 Annexe I : Questions écrites (Art. 63 du règlement)

M. le président - Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

à Mme la ministre-présidente Arena, par MM. Huygens, Borbouse et Petitjean, Mmes Corbisier-Hagon, Bertouille, Bertieaux et Cornet ;

à Mme la ministre Simonet, par MM. Borbouse, Destexhe et Huygens, et Mmes Bertouille ;

à M. le ministre Daerden, par Mme Bertouille ;

à Mme la ministre Laanan, par MM. Huygens, Destexhe, Bodson et Petitjean, Mme Bertouille ;

à M. le ministre Tarabella, MM. Huygens et Petitjean ;

à Mme la ministre Fonck, par MM. Huygens, Bracaval, Petitjean et Fourny, Mmes Bertouille, Cornet et Defraigne.

2 Annexe II : Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement :

l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 253 alinéa 1er, 5° du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 2, 3, §1er, c) et 8, §1er de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis ne violent ni l'article 170, §2 de la Constitution ni l'article 11 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions ;

l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 21 et 23 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat violent l'article 22 de la Constitution ;

l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 49, §1er de la loi du 26 juin 1963 créant un ordre des architectes ;

l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la

Cour dit pour droit que l'article 462 du Code pénal ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 33, 2° de la loi du 22 février 2006 modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre ;

l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour rejette les recours en annulation des articles 89 et 112 de la loi du 27 décembre 2005 portant des dispositions diverses et de l'article 65, 4°, 5° et 7° de la loi programme du 27 décembre 2005 ;

l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1er de la loi du 12 janvier 1993 concernant un droit d'action en matière de protection de l'environnement viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

l'arrêt du 26 septembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 26, §4 du décret de la Région flamande du 19 avril 1995 portant des mesures visant à lutter contre et à prévenir la désaffectation et l'abandon de sites d'activités économiques viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

l'arrêt du 26 septembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 100, alinéa 1er, 1° des lois sur la comptabilité de l'Etat ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

le recours en annulation de l'article 6 de la loi du 20 décembre 2006 modifiant le Code pénal en vue de réprimer sévèrement la violence contre certaines catégories de personnes introduit par l'asbl Ligue des droits de l'homme, moyen pris de la violation des articles 10, 11, 12, 14 et 24 de la Constitution ;

le recours en annulation de l'article 21 du décret de la Communauté flamande du 15 décembre 2006 relatif aux formations des enseignants en Flandre introduit notamment par M. R. Lombaert, moyen pris de la violation des articles 10, 11 et 24 de la Constitution ;

le recours en annulation de la loi du 18 décembre 2006 modifiant différents articles du Code judiciaire introduit notamment par Mme B. Keulemans, moyen pris de la violation des articles 10, 11, 13 et 151 de la Constitution ;

les recours en annulation de l'ordonnance de

la Région Bruxelles-Capitale du 1er mars 2007 relative à la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les radiations non-ionisantes introduit notamment par la sa Belgacom mobile, moyen pris de la violation des articles 10, 11, 12, 14, 39 et 160 de la Constitution ainsi que des règles répartitrices de compétences ;

le recours en annulation de l'article 14, *quinquies* de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme introduit notamment par l'Ordre néerlandais des avocats du barreau de Bruxelles, moyen pris de la violation des articles 10, 11, 12, 14 et 22 de la Constitution ;

le recours en annulation de l'article 102, 2° de la loi du 1er mars 2007 portant des dispositions diverses introduit par l'asbl Association belge des syndicats médicaux, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution ;

les recours en annulation partielle de l'article 162, §1er et §2 du décret de la Communauté française du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection au service du conseil et du soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française introduit notamment par M. G. Loozen, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution ;

les recours en annulation de l'article 11 du décret programme de la Communauté française du 15 décembre 2006 portant diverses mesures concernant les internats, les centres psychomédico-sociaux, les bâtiments scolaires, le financement des universités et des hautes écoles, les subsides sociaux des hautes écoles et des écoles supérieures des arts, les fonds budgétaires, la garantie octroyée par la Communauté française aux produits financiers de la RTBF et le Fond Ecureuil de la Communauté française introduit notamment par l'Université Libre de Bruxelles , moyen pris de la violation des articles 10, 11 et 24 de la Constitution.